L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 21 JANVIER 1854.

Imprimé et publié par
"G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
F. WEISSE. N. DUFOUR.
DUVERGER. S. HARBY.
No 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 21 JANVIER.

☞ Pour le Bulletin Commercial et la Liste Maritime, ainsi que les annonces d'Actualités, voir la 2me page.

VENTES JUDICIAIRES.

Le bill suivant a été présenté au Sénat il y a trois jours :

Acte réglant les ventes judiciaires dans la paroisse Orléans.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, qu'à partir de l'adoption de cet acte, toutes les ventes ordonnées par un décret d'une cour quelconque de la paroisse d'Orléans, excepté celles des juges de paix, qu'il s'agisse de biens de succession ou autres, seront faites par le shérif de ladite paroisse et par nulle autre personne ou nul autre officier. Toute loi contraire aux dispositions de cet acte est abrogée.

Pour modifier une loi dont tout le monde est satisfait il faut un motif grave. C'est en vain que nous le cherchons ici. Sous l'empire de la loi actuelle les ventes de succession peuvent être confiées à l'encanteur qui, par son zèle et son expérience, offre aux yeux de l'administrateur le plus de garanties. Celui-ci est libre de s'adresser à qui bon lui semble. Si le bill présenté au Sénat est voté par la législature, cette liberté lui sera enlevée et le shérif seul pourra faire les ventes ordonnées par un décret de cour.

Au point de vue des intérêts publics la loi actuelle ne laisse rien à désirer. Pourquoi donc la modifier ? Voilà ce que doivent se demander les membres de la législature avant de se prononcer d'une manière irrévocable.

Nous avons ici quelques considérations à faire valoir en faveur du maintien de la loi qui règle en ce moment les ventes judiciaires. L'Etat prélève une commission sur le revenu des encanteurs. Or, les ventes judiciaires confiées à ces derniers grossissent leurs recettes et augmentent par conséquent la commission de l'Etat. Qu'ils n'aient plus le droit de vendre des biens de succession et que le shérif seul en soit revêtu, l'Etat perd aussitôt un revenu considérable, car il ne prélève pas de commission sur les ventes faites par le shérif. Eh bien ! nous le demandons, l'état du trésor permet-il à la législature de faire ce sacrifice ?

On sait en outre que les biens vendus par le shérif n'atteignent pas toujours le prix qu'ils commanderaient entre les mains d'un encanteur. Le shérif, en effet, quelle que soit sa bonne volonté, ne peut pas préparer une vente comme un encanteur. Il procède à la criée, au jour et à l'heure indiqués d'avance, et voilà tout. Il n'a pas le temps de faire davantage. L'encanteur, au contraire, signale dans les journaux les avantages des biens mis en vente, il y appelle à plusieurs reprises l'attention des spéculateurs, des capitalistes, de tous les citoyens en général, il parle à ses amis, il fait des démarches auprès de ceux qui ont l'habitude de se rendre acquéreurs de propriétés, il profite habilement de toutes les circonstances qui sont de nature à favoriser la vente. Et pourquoi ? Parce qu'il y est intéressé. Plus le prix de vente est élevé et plus est forte sa commission. D'ailleurs si les biens vendus par son ministère ne commandaient qu'un prix médiocre, sa réputation d'encanteur n'en serait-elle pas atteinte ? Une bonne vente n'est-elle pas toujours une excellente recommandation pour un encanteur ! Ne lui attire-t-elle pas d'autres affaires, et n'est-ce pas ce moyen qu'il gagne la confiance du public ?

Nous espérons que ces considérations fixeront l'attention de la Législature et lui feront comprendre la nécessité de ne pas adopter trop légèrement une loi qui non seulement violerait les principes les plus élémentaires du droit et de la justice, mais qui porterait atteinte à la fortune des citoyens de la Nouvelle-Orléans et aux intérêts de toutes les familles. Le shérif perçoit déjà un revenu énorme, et, quelque bien disposé que nous soyons à l'égard de cet officier, nous ne voyons pas la nécessité d'augmenter les immenses recettes de son bureau au détriment des intérêts de toute une grande ville.

Si la Législature veut agir avec sagesse, elle ne procédera pas avec précipitation et consultera les membres du barreau, les notaires, les encanteurs, les courtiers et ceux des riches citoyens de la ville qui placent leurs capitaux en biens-fonds. La loi présentée au Sénat serait fort impopulaire, et nous aimons à croire qu'elle sera rejetée.

Funérailles de Judah Touro.—Les funérailles de M. Judah Touro ont eu lieu hier matin [illegible] concours immense de citoyens suivait le convoi. Le rite funèbre a été célébré par le Rev. J. K. Gutheim, pasteur de la congrégation israélite portugaise, lequel a prononcé sur le cercueil du défunt des paroles qui ont profondément ému les auditeurs. L'enterrement s'est fait sans pompe et le corbillard était dépouillé de tous les ornements dont on a la triste habitude de surcharger les voitures de la mort. M. Touro [illegible] exprimé le désir d'être inhumé [illegible] c'est pour se conformer à sa volonté [illegible] refusé une escorte militaire qui [illegible] offrir de suivre le convoi. Le corps [illegible] a été porté au cimetière israélite et [illegible] dans un caveau, en attendant qu'on le transporte à Newport, Etat de Rhode-Island, où reposent les cendres de plusieurs membres de sa famille.

Les exécuteurs testamentaires de M. Touro sont, dit-on, MM. R. D. Shepherd, A. K. Josephs, G. Kursheedt et P. Cazenave. Le testament du défunt sera ouvert lundi prochain. Bien qu'on n'en connaisse pas tous les détails, on nous assure qu'il n'a oublié aucune des institutions charitables de notre ville.

BULLETIN EUROPEEN.

La Baltic nous a transmis hier nos journaux européens apportés par le Baltic : ils vont jusqu'au 24 décembre pour le continent et jusqu'au 2[illegible] pour Londres et Liverpool.

A Paris, on s'obstinait à révoquer en doute l'entrée des flottes alliées dans la mer Noire. Une correspondance de Vienne du 23, assure qu'on a reçu à l'ambassade anglaise de cette capitale des nouvelles de Constantinople du 15 et qui ne font pas mention de ce fait. Le Constitutionnel reconnaît cependant que les amiraux ont reçu les ordres nécessaires et qu'il faut s'attendre à apprendre d'un moment à l'autre la nouvelle du mouvement des escadres. L'Indépendance Belge continue à croire que c'est actuellement un fait accompli. Seulement, dit ce journal, nous ne sommes pas encore certains de la date précise à laquelle le mouvement s'est opéré. Est-ce le 14, le 15 ou le 16 ? Nous l'ignorons encore. Quant aux conséquences, au vrai caractère de cet acte, nous admettons avec le Constitutionnel qu'il faille attendre les correspondances de Constantinople pour pouvoir les apprécier.

Malgré tout, cependant, les appréhensions de guerre semblent être ravivées un peu à Paris et contre-balancer en partie les espérances pacifiques. Il paraît se confirmer que, depuis la retraite de lord Palmerston, le gouvernement français aurait mis le cabinet britannique en demeure de se prononcer sur l'attitude définitive qu'il veut prendre vis-à-vis de la Turquie, abandon ou appui énergique. On parle aussi d'une nouvelle Note adressée à Saint-Pétersbourg pour demander une déclaration nette et précise au sujet des intentions du gouvernement russe. Tous ces bruits inquiétaient les esprits.

Le langage des journaux anglais n'est pas de nature à rassurer. Le Times, qui passe pour l'organe du ministère, a publié le 2[illegible] décembre contre les Russes un article plus violent peut-être qu'aucun de ceux qui aient encore trouvé place dans la presse anglaise, et dont le ton est des plus belliqueux.

La nouvelle de la rentrée de lord Palmerston dans le cabinet a causé en Europe une vive sensation.

Les correspondances de Constantinople sont consacrées au résumé des détails de l'affaire de Sinope, apportés à Constantinople par le Mogador et la Rétribution. Ces correspondances annoncent que le vice-amiral Hamelin avait plusieurs fois signalé le danger de laisser une subdivision aussi faible dans la rade ouverte de Sinope. Ce serait le Capitan Pacha qui n'aurait pas tenu compte de ces observations, et Osman-Pacha n'avait reçu aucun ordre de quitter ce mouillage, quand il y a été attaqué.

A la date du 12, aucune résolution n'avait encore été prise au sujet de l'entrée des flottes alliées dans la mer Noire ; les amiraux avaient, disait-on, demandé des instructions à leurs gouvernements respectifs, et résolu seulement d'envoyer quelques bâtiments pour protéger le littoral turc, sans doute par la simple apparition des pavillons de France et d'Angleterre. Mais un nouveau conseil devait être tenu le soir même du départ du paquebot, et c'est probablement dans cette nouvelle réunion que l'entrée des flottes aura été décidée.

On lit dans le Siècle :

«Nous sommes à même de garantir l'exactitude des nouvelles suivantes :

«Ordre formel, impératif, a été expédié aux commandants des flottes d'entrer dans la mer Noire. [illegible]

[illegible]

un vaisseau de 90 canons, le Jagendib, dont ils ne parlent pas dans leurs rapports.

«Il paraît que ce vaisseau, résolûment abordé par une frégate turque, a sauté avec elle, après un combat meurtrier. Il paraît également certain, ainsi qu'on l'a dit, que les Russes ont encore perdu, dans cette affaire, trois bâtiments d'un rang inférieur.»

Le Journal de Francfort publie dans son numéro du 21 décembre, en tête de ses colonnes, l'article suivant dont on ne peut méconnaître l'importance, quelque opinion que l'on puisse avoir sur la valeur de son argumentation :

«Une dépêche télégraphique de Londres, en date du 20, que nous avons reproduite hier, annonce que les flottes combinées sont entrées dans la mer Noire pour repousser toute attaque contre les ports turcs.

«Supposez que cette nouvelle soit exacte, comme nous le croyons, nous savons par la correspondance semi-officielle autrichienne que même une augmentation du nombre des vaisseaux de guerre primitivement destinés à entrer dans la mer Noire, n'entraînerait point de conséquences graves ou ne serait point à considérer comme une démonstration de guerre. Aussi croyons-nous que si la nouvelle de l'entrée des flottes combinées dans cette région devait être vraie, les paroles : «pour repousser toute attaque contre les ports turcs,» doivent être comprises dans un sens très restreint.

«Nous avons lu hier une correspondance en date de Vienne, 14 décembre, que l'escadre qui, sous le commandement d'Osman-Pacha, a été détruite dans le port de Sinope était destinée à opérer un débarquement dans un port tcherkesse, et qu'elle avait été munie, dans ce but, de troupes, d'argent et de munitions.

«En même temps, dit la correspondance de la «Gazette universelle d'Augsbourg, la flotte combinée turco-égyptienne entra dans la mer Noire «pour détourner l'attention de l'amiral russe de «l'escadre d'Osman-Pacha.

«On se flatta de la pensée que le prince «Menschikoff, craignant les flottes des puissances occidentales, n'oserait sortir de Sébastopol avec ses navires de guerre. Mais l'amiral russe a dû être exactement informé de ce plan, car il fit à peine observer les trois divisions de la flotte turco-égyptienne, et voua d'autant plus d'attention à l'escadre d'Osman-Pacha, qui faisait voile le long de la côte de «Trébisonde. L'amiral turc vit sans doute qu'il «était observé de près et crut devoir venir se «placer sous la protection des batteries de Sinope. Mais il ne put échapper au sort qui «l'attendait.»

«Nous nous bornons à citer les paroles de la Gazette universelle d'Augsbourg qui ne manqueront pas d'être qualifiées de mensonge par le Journal de Constantinople, mais qui, abstraction faite de leur authenticité, prouvent au moins que la guerre a commencé de fait aussi dans la mer Noire. L'escadre turque qui se trouvait sur la rade de Sinope au moment où l'amiral Nakhimoff l'attaqua, n'était certes pas sortie du Bosphore pour rester dans le port aussitôt. C'était un refuge, mais non une station. Le Times lui-même nous a fait une description de l'état pitoyable des fortifications de Sinope.

«Or, si les Russes n'ont pas voulu attendre l'attaque des Turcs dans la mer Noire, comme ils l'ont attendue dans la Valachie, la France et la Grande Bretagne pourraient-elles déduire de cet événement un motif suffisant pour agir à main armée contre les forces russes ? Les flottes combinées, en voulant repousser toute attaque contre les ports turcs, devront nécessairement empêcher les Turcs d'entreprendre, dans la mer Noire, aucune démonstration navale qui put provoquer des représailles ou engager les Russes à prévenir de pareilles démonstrations. Toute autre manière d'agir serait non-seulement un cas de guerre, mais la guerre elle-même.

«Or, serait-il possible qu'au moment même où l'on agit à Londres et à Paris par la voie des Notes et des projets d'accommodement, on agit dans la mer Noire par la force des armes ?

«Nous ne le croyons pas. Nous croyons seulement que la nouvelle de la défaite subie par les forces navales turques n'a pu que contribuer à augmenter l'exaltation qui règne à Constantinople. L'expédition des flottes combinées dans la mer Noire est un expédient pour calmer, autant qu'il est possible, l'indignation et l'agitation de la population de la capitale. On devait peut-être exiger les flottes pour trouver à Constantinople un terrain accessible aux Notes.

«Nous ne voulons pas prétendre par là que la situation n'est pas difficile, mais la ferme volonté de maintenir la paix nous est une garantie que les escadres combinées sont destinées à empêcher la continuation de la guerre dans la mer Noire, mais nullement à prendre part à des hostilités contre la flotte russe.»

Le Moniteur français a publié les décrets qui organisent, pour la prochaine session, les bureaux du Sénat et du Corps Législatif. Comme l'année dernière, le Sénat aura pour président M. Troplong, et pour vice-présidents MM. Mesnard, Drouin de Lhuys, Baraguey d'Hilliers et Regnault de Saint Jean d'Angely ; comme l'année dernière aussi, le Corps Législatif aura pour président M. Billault, pour vice-présidents MM. Schneider et Reveil.

Dans une lettre adressée à la Patrie, M. de La Rochefoucauld dément le bruit de son entrée au Sénat et dit en terminant :

«Je ne fais point d'opposition, et j'ai rendu hommage aux services rendus à la patrie encore menacée par l'anarchie ; mais celui qui fut quatorze ans l'aide de camp du Roi Charles X saura mourir dans les sentiments avec lesquels il a vécu.

«La religion du souvenir doit être sacrée pour tout homme d'honneur ; et c'était à la fois méconnaître mon caractère et le gouvernement lui-même que de supposer qu'il pensât un seul instant à moi, pour la place de sénateur.

«Eh ! mon Dieu ! l'autorité ne sera embarrassée que du choix parmi les aspirants. Je ne juge point le siècle : historien, je le raconte.»

Les nouvelles politiques des autres Etats européens sont tout à fait dénuées d'intérêt.

Les nouvelles de l'Inde que publient les journaux anglais reçus par voie de Trieste annoncent, sous la date de Hong Kong, le 11 novembre, que les insurgés chinois continuaient à occuper Shanghai, mais qu'ils avaient été défaits par les troupes impériales devant Amoy.

LE DUEL DES DEUX SOULÉ.

Nouveaux Détails.

Les journaux européens qui nous sont parvenus hier publient de nouveaux détails sur le duel de MM. Soulé père et fils avec le duc d'Albe et le marquis de Turgot, ministre de France. Les versions que nous allons reproduire, les seules d'ailleurs que nous ayons reçues, semblent pencher en faveur des adversaires du ministre américain et de son fils. Les journaux anglais au contraire et d'autres encore qui ne nous sont point parvenus donnent, dit-on, raison à M. Soulé. Comme cette pénible affaire intéresse vivement notre population, nous publierons les divers comptes-rendus qui nous parviendront ainsi que les commentaires de la presse européenne. Nous citerons d'abord le Messager de Bayonne du 21 décembre. Voici le récit qu'il fait du duel de M. Nelville Soulé avec le duc d'Albe et de M. Soulé père avec le marquis de Turgot :

«Depuis un mois nos correspondances de Madrid nous avaient apporté le récit d'un incident regrettable sur lequel nous avons cru devoir garder le silence. Nous ne voulions pas, par la publicité que nous lui aurions donnée, aggraver un fait sans importance à son origine, rendre plus difficile un accord qu'une explication franche et loyale devait nécessairement produire.

«La réserve que nous nous sommes imposée par un sentiment de convenance et de tact n'a pas été imitée par d'autres personnes pour lesquelles elle était cependant commandée impérieusement. La presse anglaise a reproduit les faits sur lesquels nous gardions le silence : elle l'a fait en dénaturant la vérité, en présentant un récit mensonger, injurieux pour le caractère du duc d'Albe, pour toute la noblesse espagnole que l'on essayait de frapper afin d'atteindre à une majesté trop haut placée pour que de semblables insolences passent jusqu'à elle. Nous voulons rétablir dans leur vérité des faits qui ont été travestis.

«Nous raconterons ce qui s'est passé sans passion, sans idées préconçues, ayant soin de repousser tout ce que nos correspondants peuvent apporter de vivacité dans ce qu'ils écrivent sur des faits dans lesquels ils jouent un rôle.

«Le 15 novembre, M. le marquis Turgot, notre ambassadeur à Madrid, donnait un bal splendide à l'occasion de la fête de l'Impératrice.

«M. Soulé, ministre des Etats-Unis, assistait à cette soirée, accompagné de Mme Soulé et de son fils, âgé de vingt-trois ans.

«Pendant la fête, M. le duc d'Albe et notre ambassadeur, causant seuls, firent quelques remarques et échangèrent quelques plaisanteries sur la toilette de Mme Soulé, dont la mise d'un goût excentrique avait été remarquée de toute la société.

«Sans être aperçu des deux interlocuteurs, M. Soulé fils entendit leur conversation.

«Le lendemain, M. Perry, secrétaire de la légation des Etats-Unis, et M. le colonel Milans de Bosch se présentent chez M. le duc d'Albe. Ces messieurs lui remettent une lettre de M. Soulé fils, et lui disent qu'ils sont envoyés par lui pour obtenir satisfaction de ses plaisanteries de la veille.

«Surpris au dernier point, M. le duc d'Albe jette sur son bureau, sans l'ouvrir, la lettre qui lui est remise, explique aux témoins de son jeune adversaire ce qui s'est passé au bal. C'était une simple plaisanterie échangée dans une conversation en tête à tête ; il proteste du regret qu'il éprouve qu'un fils ait pu croire sa mère offensée quand la critique tout innocente qui avait été faite pouvait seulement atteindre la couturière de Mme Soulé. Cédant à un bon mouvement de cœur, M. le duc d'Albe écrit à M. Soulé fils une lettre tout affectueuse afin de le désabuser. Les témoins de M. Soulé fils se retirent satisfaits.

«Le lendemain M. le duc d'Albe trouve sur son bureau la lettre qui lui avait été remise la veille, et qu'il n'avait pas ouverte ; il la lit, et la trouve dans des termes tellement violents, tellement injurieux, qu'il se croit obligé d'envoyer à son tour deux de ses amis auprès de M. Soulé fils pour exiger la rétractation de ce qu'il vient de lire et obtenir la remise de la lettre d'explications qu'il a écrite.

«M. Soulé fils désavoue les expressions blessantes dont il s'est servi, et demande à conserver la lettre qu'il a reçue de M. le duc d'Albe, donnant sa parole d'honneur qu'il ne s'en servirait jamais, qu'il était trop heureux de la conserver et que l'issue qu'avait obtenue cette affaire le satisfaisait complètement.

«Plusieurs jours après, les journaux anglais racontaient les bruits que nous venons de relater, mais en les travestissant d'une manière offensante pour M. le duc d'Albe.

«Irrité au dernier point de ces attaques, M. le duc d'Albe envoie le général don Jose de la Concha près de M. Soulé fils, et exige une réparation. Ce dernier consent et accepte le combat au sabre qui lui est proposé. Le jour de la rencontre est fixé au 18 décembre.

«Pendant [illegible]

[illegible] de coqs, les témoins du duc d'Albe consentent cependant à laisser les Américains assister à la lutte.

«Les deux adversaires sont mis en présence ; les fers sont croisés. M. Soulé fils rompt continuellement ; il demande à plusieurs reprises des trêves successives qui lui sont accordées. Mais enfin les témoins déclarent que ce duel doit se terminer, et qu'ils n'accordent plus que cinq minutes pour arriver au dénoûment.

«Alors M. Soulé fils est légèrement blessé et promet sur sa parole d'honneur de démentir les faits racontés par la presse anglaise, en faisant insérer une lettre dans les journaux d'Angleterre et d'Amérique ; il s'engage en outre à brûler devant les témoins la lettre que lui avait écrite le duc d'Albe.

«Ainsi se termina ce combat.

«Ce ne sont là que les deux premiers actes du drame que nous racontons. Voici le troisième et le plus sérieux.

«Après les événements que nous venons d'exposer, M. Soulé père écrivit à M. le marquis de Turgot une lettre fort vive, lui disant que ce n'étaient pas le duc d'Albe et M. Soulé fils qui devaient se battre ; que c'était lui qui devait venger l'honneur de sa femme attaqué par les plaisanteries que s'étaient permises M. l'ambassadeur de France.

«M. le marquis Turgot a accepté le cartel qui lui était adressé. Ses témoins sont lord Howden, ambassadeur d'Angleterre, et le général Callié, ministre plénipotentiaire français, momentanément à Madrid. La rencontre a dû avoir lieu dimanche 18.

«Un troisième combat, conséquence des deux premiers, doit ensuite avoir lieu entre M. Perry, secrétaire de la légation des Etats Unis, et le consul français à Santander.

«Tel est, sans commentaire, sans réflexions de notre part, le récit de faits qui parlent assez haut par eux-mêmes pour que nous croyions devoir les apprécier.

«Nous garantissons l'authenticité de ce que nous racontons ; nous pourrions ajouter beaucoup encore, nous nous taisons.

«L'Empereur est informé de tout, et le télégraphe chaque jour lui a transmis plusieurs dépêches sur cette déplorable affaire, à laquelle nous savons qu'il a donné l'attention qu'elle mérite.»

«L'article qui précède était composé quand notre courrier de Madrid nous a apporté le dénoûment que nous attendions.

«Informé de ce qui se passait, le gouvernement espagnol prit des mesures pour empêcher le combat. Les deux adversaires, pour dérouter les précautions prises par l'autorité, devancèrent le jour arrêté.

«La rencontre eut lieu le samedi 17. Les témoins de M. Soulé étaient le général Valdés (connu par ses idées avancées, mais qui n'est pas parent des généraux Valdés, si connus à Madrid), et Gamindo y Picon, un des rédacteurs du Clamor. Le pistolet était l'arme choisie. Deux coups de feu furent échangés. M. Soulé n'a pas été touché, et M. le marquis de Turgot a été renversé ; la balle de son adversaire l'a atteint à la jambe, à quatre centimètres au-dessous du genou. Cette blessure est grave ; on espère cependant que la vie de notre ambassadeur ne courra pas de dangers.

«Toute la noblesse espagnole, tout ce que Madrid renferme d'hommes honorables, est allé s'inscrire à l'hôtel de M. le marquis de Turgot, témoignant par cet empressement les sympathies qu'ils éprouvent pour la cause soutenue par l'ambassadeur de France.»

Le Constitutionnel annonce que la balle que M. le marquis de Turgot avait reçue dans la cuisse a pu être extraite, et que la blessure était en voie de guérison.

Nous lisons d'une autre part dans la correspondance parisienne de l'Indépendance belge :

L'affaire de M. Soulé et de M. le marquis de Turgot fait un bruit énorme. Les journaux vous donneront tous les détails les plus circonstanciés ; mais je ne crois pas qu'ils publient la lettre adressée par le ministre des Etats-Unis à l'ambassadeur français. Je vous l'envoie donc à titre de document. La voici :

«Monsieur le marquis,

«Le différend survenu entre M. le duc d'Albe et mon fils a pris naissance dans vos salons. C'est chez vous, de qui moi et les miens étions les hôtes, et à l'occasion d'une fête donnée par une sorte de représentation, que le duc d'Albe pouvait se considérer [illegible] permis d'insulter Mme Soulé, sans que rien soit venu vous avertir jusqu'ici de la solidarité que cette circonstance fait peser sur vous. On assure même que de votre bouche serait sorti, en premier lieu, le mot offensant prononcé plus tard par le duc d'Albe et [illegible] relevé par mon fils. Cela étant, Monsieur le marquis, j'ai le droit de remonter à la véritable source de l'affaire qui met l'épée aux mains du duc d'Albe et de mon fils, de la faire mienne, en ce qui vous touche, et de vous demander personnellement une satisfaction, que vous ne pouvez me refuser.

«M. Perry, citoyen américain, et mon ami, est chargé de prendre votre réponse.

«J'ai l'honneur d'être, M. le marquis, votre bien humble serviteur.

PIERRE SOULÉ,
Citoyen des Etats Unis.»

Le marquis aurait déclaré sur l'honneur, par ses témoins, lord Howden et le général Callié, qu'il n'avait pas tenu le propos qu'on lui imputait, mais se refusa à conclure de ce que l'insulte ayant eu lieu chez lui, il devait s'excuser vis-à-vis de l'insulteur. M. Soulé lui envoya alors ses deux témoins, le général Valdés, ancien gouverneur de l'île de Cuba, et M. Benito Alejo de Gaminde, ex-membre des Cortès.

Le 16, au soir, vers minuit, lord Howden vint dire à M. Soulé père que le combat avait été avancé d'un jour, sans quoi M. Turgot ne répondait pas de n'en point être empêché par le gouvernement espagnol. M. Soulé consentit à ce changement apporté aux conventions, et le combat eut lieu le 17, à midi.

On en sait la suite. Les amis de M. Soulé disent que le ministre américain est à se louer beaucoup de lord Howden, témoin de son adversaire.

Il est douteux cependant que ce dernier ait pu se montrer satisfait de l'indifférence témoignée par M. Soulé au marquis blessé, indifférence qu'on me dit avoir été connue par le ministre américain, qui n'a point envoyé prendre ultérieurement des nouvelles de l'ambassadeur français, pendant que tout Madrid se faisait inscrire à l'ambassade littéralement encombrée. L'état du marquis est loin d'être aussi satisfaisant qu'on l'a dit.

Aux dernières nouvelles il avait une forte fièvre et des douleurs très vives. La jambe atteinte a été cassée autrefois, puis recassée par Dupuytren qui la trouvait mal remise, puis enfin mal rejointe encore, c'est ce qui complique l'accident. Il a couru aujourd'hui dans Paris de tristes bruits qui n'ont, il faut l'espérer, aucun fondement. Vous savez, du reste, qu'on a parlé d'un autre duel entre lord Howden et le prince Esterhazy, à Madrid, mais il ne se rapporte pas à la même affaire.

Le même correspondant, dans une lettre précédente, s'exprimait de la manière suivante :

Je vous parlais tout à l'heure de faits invraisemblables qui se sont vérifiés. La confirmation de la nouvelle étrange d'un duel entre le marquis de Turgot, ambassadeur de France à Madrid, et M. Soulé, ministre des Etats-Unis à la même résidence, en est un exemple bien remarquable. On sait qu'au bal de M. de Turgot, le 15 novembre, une plaisanterie inoffensive du duc d'Albe sur le costume de la femme de M. Soulé, et entendue malheureusement par le fils de cette dame, avait amené d'orageux pourparlers. Une rencontre avait semblé d'abord pouvoir être évitée ; mais une lettre d'explication du duc d'Albe ayant été envoyée aux journaux anglais avec commentaires, cette nouvelle tournure qu'ont prise les choses a amené en réalité entre M. Soulé fils et le gentilhomme espagnol une lutte à l'épée où ce dernier a désarmé son adversaire. Tout devait en rester là ; mais M. Soulé père a jugé à propos d'écrire une épître des plus vives au marquis de Turgot pour lui demander raison de ce qui s'était passé chez lui. M. de Turgot a accepté et a même laissé trois jours à son adversaire pour s'exercer au pistolet. La nouvelle rencontre a donc eu lieu, il y a cinq jours (le 17), et M. de Turgot a reçu un coup de feu au genou. La balle n'a pas encore été extraite. Cet épisode auquel on ne croyait pas hier, mais dont il n'y a plus moyen de douter aujourd'hui, a produit une sensation très grande dans les hautes sphères administratives et politiques. On a trouvé généralement que M. le marquis de Turgot s'était laissé entraîner par des susceptibilités très honorables, au-delà des bornes que lui prescrivait peut-être la réserve de sa position officielle.

Ce n'est pas tout encore, et aux dernières nouvelles d'Espagne reçues aujourd'hui, M. Perry, secrétaire de légation des Etats Unis, devait se battre le lendemain avec le consul de France à Santander. Ce dernier se trouvait chez M. de Turgot, quand M. Perry venait y remettre la lettre de provocation de son chef. Le consul intervint et exprima son sentiment en termes très vifs. De là cette troisième rencontre.

Les témoins de M. de Turgot étaient lord Howden, ministre d'Angleterre, et le général français Callié, membre de la commission de délimitation des frontières et momentanément à Madrid.

On a remarqué que contrairement à tous les usages M. Soulé a quitté le terrain sans aucun témoignage de rapprochement ou de sympathie envers le blessé.

M. Alfred Mercier, beau-frère de M. Soulé, a adressé la lettre suivante au Siècle de Paris :

Paris, 25 décembre.

Monsieur le rédacteur,

Dans la version que vous avez donnée aujourd'hui des duels qui ont eu lieu, d'une part entre le duc d'Albe et M. Soulé fils et de l'autre entre le marquis de Turgot et M. Soulé père, il y a trois erreurs. Les liens de famille qui m'unissent étroitement à M. Soulé, me font un devoir de les rectifier.

Il est complètement inexact que Mme Soulé ait paru dans le costume de Marguerite de Bourgogne au bal donné par l'ambassadeur de France. Ma sœur portait une robe de soie bleu foncé, descendant sur le cou et bordée de dentelles d'or ; elle portait aussi une coiffure de dentelles d'or. Ce qui est vrai, c'est que l'expression qui a amené le cartel de mon neveu au duc d'Albe, c'est celle-ci : "Voilà Marguerite de Bourgogne !" que M. Soulé fils a cru entendre et qu'il a immédiatement relevée. La rencontre entre les deux adversaires a eu lieu le 14 décembre, et après une lutte sans résultat d'une demi-heure, les témoins sont intervenus et ont déclaré l'honneur satisfait. Le combat a donc cessé et les adversaires se sont donné la main.

M. Soulé n'a pas regrété l'affaire de son fils, car son cartel au marquis de Turgot a été envoyé le matin du jour où le duel entre le duc d'Albe et mon neveu devait avoir lieu. Sa lettre au marquis de Turgot, dont voici une copie littérale, explique les motifs du cartel.

(M. Mercier reproduit ici la lettre de M. Soulé père au marquis de Turgot, que nous avons reproduite hier de l'anglais, [illegible] l'original.)

M. de Turgot a déclaré sur son honneur, par l'intermédiaire de lord Howden et du général Callié, ses témoins, qu'il n'avait pas employé l'expression qui lui était imputée, mais il n'a voulu donner aucune explication [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Premier district.

Faible comme femme.—Theresa Ryan a accusé hier Mme Kelly de l'avoir assaillie. Le recorder a exigé de la prévenue un cautionnement de $300 pour répondre de sa comparution le 26 du courant.

Voleur de chien.—John Murphy a volé le chien de David Bedwell. L'animal vaut $50.

Blessures.—Le capitaine Wm. Tambrick a fait hier, devant le recorder Winter, un affidavit dans lequel il accuse le nommé Brown d'avoir blessé John Forley, le 28 du mois dernier. Le jour de l'interrogatoire n'a pas encore été fixé.

Vagabonds.—Une dizaine d'individus sont accusés de vagabondage et de bris de paix. Les détails de ces sortes d'affaires ne valent pas la peine d'être mentionnés.

Deuxième District.

Nous avons fait, hier, des recherches minutieuses parmi les monceaux de papiers ou documents déposés aux bureaux des différents recorders, mais nous n'avons pas pu y trouver un seul fait intéressant. Le deuxième district comme on peut le voir, jouit d'une tranquillité encore plus profonde que les autres. Tant mieux pour la police et les rapporteurs de journaux.

SPECTACLES.

Théâtre d'Orléans.—La troisième représentation de Don Juan a lieu ce soir.

Demain, dimanche, Marguerite, comédie-vaudeville en trois actes, et les Avocats, vaudeville nouveau en trois actes.

Théâtre St-Charles.—La représentation au bénéfice des jeunes Bateman a lieu ce soir au théâtre St-Charles. Les principaux artistes de ce théâtre ont offert leur concours aux bénéficiaires. Le spectacle se composera d'un drame intitulé : My Grand Mother's Pet, de la comédie The Morning Call, et d'une autre pièce : The Young Couple.

CONGRES.

Sénat.—13 janvier.—Pas de séance.

Chambre des représentants.—M. Latham, du comité des terres publiques, rapporte un bill pour étendre jusqu'au mois de mars 1855 la loi relative aux titres de terre en Californie.

M. Cobb, du comité des terres publiques, rapporte avec divers amendemens le bill du homestead, lequel est référé au comité général.

M. Cutting rapporte, au nom du comité judiciaire, un bill que les enfans des citoyens américains nés à l'étranger seront considérés comme citoyens des Etats Unis. Les citoyens américains dont les enfans sont ainsi reconnus citoyens devront cependant avoir résidé aux Etats Unis. La seconde section du bill porte que toute femme mariée à un citoyen des Etats Unis aura les droits qui s'attachent au titre de citoyen. La loi passe.

La Chambre se constitue en comité général et délibère jusqu'à l'ajournement sur diverses mesures de peu d'importance.

Salubrité des villes.—La proportion de la mortalité dans six des principales villes de l'Union, pour la première semaine de janvier, est ainsi calculée par un journal : Boston 1 décès sur 1,387 habitans ; New-York, 1 sur 1,076 ; Philadelphie, 1 sur 1,658 ; Baltimore, 1 sur 1,469 ; Charleston, 1 sur 1,483 ; Nouvelle-Orléans, 1 sur 1,750. La Nouvelle-Orléans est donc en ce moment la plus salubre des grandes villes des Etats-Unis.

Le président a reconnu officiellement Charles François Frédéric, marquis de Montholon, comme consul général de France à New York ; C. Morton Stewart, comme consul de Buenos Ayres à Baltimore ; et Carl Friedrich Adae comme consul de Hesse Darmstadt à Cincinnati.

Massachusetts.—L'inauguration du gouverneur Washburn a eu lieu à Boston le 12 de ce mois.

AFFAIRES D'ORIENT.

On écrit de Constantinople sous la date du 12 décembre :

La Rétribution et le Mogador, les deux frégates qui avaient été envoyées à Sinope par les amiraux anglais et français, sont revenues de leur mission dans la matinée du 9, vendredi.—Les nouvelles qu'elles ont apportées sont aussi tristes qu'on pouvait les attendre, et les rapports des deux commandans confirment tout ce que l'on savait déjà sur cette désastreuse affaire.—Ils ont vu, en arrivant à Sinope, la rade couverte de cadavres, de mâts brisés, de planches, de cordages et de débris de vaisseaux, quelques-uns fumant encore ; le port désert, les maisons qui s'y trouvaient naguère, renversées, et les quartiers de construction brûlés ! Un spectacle non moins affligeant les attendait dans la ville aux trois quarts détruite. A travers les cendres et les décombres, ils ont parcouru les habitations restées encore debout, et n'y ont trouvé que des blessés, des morts et des mourants se tordant dans les angoisses de l'agonie !

Les médecins et les infirmiers que les deux frégates avaient pris à leur bord se sont mis immédiatement à l'œuvre pour donner les premiers soins à ces malheureux, dont 250 environ ont pu être transportés sur la Rétribution et le Mogador et amenés à Constantinople.

La partie de la ville habitée par les chrétiens n'a pas souffert. Une seule personne y a péri ; c'était la domestique du consul d'Autriche, et elle a été tuée par un boulet russe. Cela ne ressemble guère aux massacres dont, suivant les Grecs de Constantinople, leurs coreligionnaires de Sinope avaient été victimes en masse de la part des Turcs qui s'étaient vengés sur eux de leur défaite. Non, la population musulmane de Sinope a été admirable de courage et de résignation, et il faut bien qu'on le sache, dût l'Europe dans sa prévention ne lui en tenir aucun compte. Elle s'est défendue jusqu'à extinction contre ceux qui l'attaquaient et n'a pas fait le moindre semblant de démonstration hostile contre ceux dont elle n'ignore pas que les vœux n'étaient pas pour elle. Et il ne faut pas attribuer cette conduite à la crainte ou aux ordres de l'autorité ; car, dès les premières bombes, il n'y avait plus d'autorité à Sinope. Le gouverneur avait disparu mort ou en fuite, on ne sait pas encore au juste, mais c'est cette absence qui explique pourquoi aucun courrier n'a été expédié à la capitale.

La division navale ottomane, ainsi que je vous l'ai marqué dans une précédente lettre, se composait de sept frégates, trois corvettes à voiles et deux bateaux à vapeur, dont l'un, le Taïf, a pu se sauver. Elle a eu à lutter contre des forces infiniment supérieures, puisque l'escadre russe comptait six vaisseaux de ligne, dont deux à trois ponts, trois frégates à voiles, trois frégates à vapeur et quelques bâtiments légers. Elle avait, en outre, le désavantage de la position sous le vent qui lui renvoyait toute la fumée, et qui avait été si malheureusement choisie par ses amiraux, que, non seulement elle ne pouvait pas être protégée par les batteries du fort, mais encore qu'elle n'avait le libre usage que de la moitié de son artillerie. Cependant le combat a duré près de cinq heures, les Turcs ont fait des prodiges de bravoure et n'ont jamais voulu consentir à se rendre. Aussi, sur ces onze bâtiments pas un ne s'est sauvé.... et l'on calcule que plus de la moitié des équipages, se montant au delà de quatre mille hommes, a péri ! Les autres se sont sauvés à la nage, après avoir vu couler ou sauter leurs bâtiments. Les Russes en ont recueilli environ deux cents qu'ils ont emmenés prisonniers à Sébastopol, et parmi lesquels se trouve Osman Pacha, qui commandait la division turque. Quant au contre-amiral Hussein Pacha, qui avait quitté le dernier sa frégate au moment où elle s'abîmait dans les flots, il était sur le point d'atteindre le rivage sur un débris flottant, lorsqu'il a été frappé à la tête par une balle ennemie.

Après l'entière destruction de la division navale, les Russes ont bombardé la ville et se sont retirés le 2, sans être inquiétés. En partant, le vice-amiral Nakhimoff, commandant l'escadre russe, a adressé au consul d'Autriche une lettre dont je vous transmets une copie, sans commentaires.

A leur retour dans le Bosphore, les deux frégates anglaise et française ont communiqué avec les amiraux et sont ensuite descendues jusque dans le port de Constantinople. Dans la soirée, elles ont débarqué leurs blessés, qui ont été conduits à l'hôpital.

Cet événement a produit une impression des plus pénibles dans toutes les classes de la population, et surtout parmi les personnes qui savent combien il eût été facile de l'éviter. Je ne sais pas ce qu'a fait l'amiral Dundas, mais je peux vous affirmer que l'amiral Hamelin a fait prévenir le gouvernement à plusieurs reprises du danger que courait cette faible division dans une rade aussi exposée et aussi mal défendue que celle de Sinope. Le capitan-pacha paraît n'avoir tenu aucun compte des observations qui lui ont été faites à ce sujet par le conseil, car il est à peu près démontré que l'ordre que l'on prétend avoir été envoyé à Osman-Pacha pour qu'il eût à quitter Sinope, n'a pas pu lui parvenir avant le jour de l'action.

Depuis le jour où la Porte a reçu la confirmation de ce désastre, deux conseils ont été tenus pour décider si l'on devait envoyer le reste de la flotte dans la mer Noire, et les moyens à employer pour communiquer avec les villes turques du littoral et envoyer des secours à l'armée d'Asie. Jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise, et un autre conseil est convoqué pour aujourd'hui à l'issue de la cérémonie du Mevlud, ou anniversaire de la naissance du Prophète, qui a été célébrée ce matin avec la pompe accoutumée.

Je persiste toujours à croire que ce fâcheux événement finira par tourner à l'avantage de la Turquie. On sait déjà que les ambassadeurs ont demandé à leurs Cours de nouvelles instructions qui leur permettent, enfin, d'employer les flottes combinées anglaise et française plus utilement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et ils espèrent recevoir une réponse satisfaisante dans le courant de cette semaine. En attendant, il est question d'envoyer quelques bateaux à vapeur des deux nations pour surveiller les mouvements des Russes et protéger la côte.

Trois bâtiments de commerce, deux turcs et un anglais, qui se trouvaient dans le port de Sinope au moment du combat, ont été coulés par les Russes. Le capitaine anglais est revenu à Constantinople sur la Rétribution et a adressé, dit-on, une plainte à lord Redcliffe pour n'avoir pas été prévenu avant le combat de manière à [illegible] libre de se retirer à distance.

Le bateau à vapeur de Trébizonde, arrivé hier, a apporté des nouvelles [illegible]

[illegible]

pour révoquer [illegible] s'étaient réfugiés sur la rade de Sinope, j'ai été réduit à la déplorable nécessité de les combattre, au risque de causer du dommage à la ville et au port d'ici.

Je sympathise au triste sort de la ville et des habitants inoffensifs, car ce n'est que l'opiniâtre défense des bâtiments ennemis et surtout le feu des batteries, qui nous ont obligés d'employer les bombes, comme seul moyen de les faire taire plus promptement, mais le plus grand dommage causé à la ville est certainement provenu des débris enflammés des bâtiments turcs, incendiés pour la plupart par leurs propres équipages.

Dès que le feu de l'ennemi me l'a permis, j'ai envoyé une embarcation avec un officier comme parlementaire pour expliquer aux autorités de la ville mes vraies intentions, mais l'officier est resté une heure sans trouver personne.

Pendant toute la journée d'hier personne n'a paru excepté quelques Grecs se disant députés par leurs compatriotes habitants de cette ville et qui me suppliaient de les prendre sur la flotte. Mes instructions n'étant que d'agir contre les vaisseaux de guerre turcs, j'ai adressé ces malheureux aux consuls européens.

Maintenant je quitte le port et je compte sur vos bons offices pour faire savoir que l'escadre impériale n'a aucune intention hostile ni contre la ville, ni contre le port de Sinope.

Agréez, M. le consul, &c.

Le vice-amiral de la flotte impériale russe,
Signé : P. MAKHIMOFF.

Le Times publie la dépêche suivante :

«Vienne, jeudi soir.

«Le ministre de Perse, après avoir rompu toutes relations diplomatiques avec la Porte, s'est retiré à Bagdad.

«La raison du départ du corps de Lüders pour la Crimée, est qu'une insurrection y a éclaté le 29 novembre, en faveur de la Turquie.»

Un bulletin russe a été publié à Saint-Pétersbourg sur la victoire remportée sur les Turcs le 1er décembre, par le prince Bebutoff. En voici la traduction :

«Le corps d'armée turc sous le commandement du sérasklier Abdi-Pacha, poursuivi par le général prince Bebutoff, était campé le 18/30 novembre près du village Bache-Kadyk Lar. Il était composé de 20,000 hommes d'infanterie régulière, de 4,000 de cavalerie régulière et de plus de 12,000 Kurdes ; il avait, en outre, avec lui 46 bouches à feu. Le détachement russe comprenait 7000 d'infanterie et 2800 chevaux avec 32 canons.

«Le prince Bebutoff ayant appris que l'ennemi s'était arrêté, prit la résolution de l'attaquer pour le punir des brigandages et des atrocités commis par les Turcs sur nos frontières même avant le commencement de la guerre. Il se mit donc en marche à la pointe du jour le 19 novembre (1er décembre), et après avoir atteint les hauteurs près du village d'Ougouzly, il aperçut l'ennemi en ordre de bataille auprès du village Bache Kadyk Lar. L'attaque eut lieu aussitôt.

«Jusqu'à midi, on ne fit qu'échanger des coups de canon de part et d'autre. Les Russes tiraient de 16 pièces, l'ennemi de plus de 20. Le prince se décida alors à mettre fin à cette canonnade qui nous enlevait beaucoup de monde inutilement, et résolut d'attaquer l'ennemi à la baïonnette pour le forcer dans ses dispositions.

«La première attaque fut dirigée contre le flanc droit des Turcs. Notre infanterie fondit sur lui et le culbuta. La cavalerie prit 22 canons. La canonnade n'avait pas cessé pendant ce temps au centre ; quatre bataillons turcs descendirent dans un ravin pour prendre l'offensive. Ils furent rejetés dans leur position primitive et obligés de prendre la fuite.

«Notre flanc droit était menacé d'une attaque des Kurdes et de deux régiments de cavalerie régulière avec quatre canons, qui furent bientôt renforcés de six bataillons d'infanterie. Aussi de ce côté le combat dura-t-il trois heures, mais il se termina, comme ailleurs, par la déroute de l'ennemi. Nos dragons s'emparèrent de deux canons. L'ennemi fit de vains efforts pour couvrir à l'aide de sa cavalerie son infanterie débandée. Il fut poursuivi jusqu'à la nuit.

«Outre les 24 canons, nous avons pris 10 caissons à poudre, plusieurs drapeaux, tout le camp ennemi et une grande quantité d'armes de toute espèce.

«Une telle victoire n'a pu être achetée que chèrement. Nos pertes se sont élevées, en tués, à 9 officiers et 304 soldats ; en blessés, le général prince Orbeliani, 33 officiers et 762 soldats. On n'a pas pu savoir au juste la perte de l'ennemi. Plus de quinze cents cadavres turcs ont été trouvés jonchant le champ de bataille.

«Le lendemain de cette bataille, dans le camp russe, l'anniversaire de l'avènement au trône de S. M. l'Empereur, et un Te Deum d'action de grâces a été chanté, à l'occasion de la victoire de la veille.»

On écrit de Saint-Pétersbourg, le 14 décembre, à la Nouvelle Gazette de Prusse :

«Le Te Deum, au Palais d'Hiver, auquel nous venons d'assister n'était primitivement destiné qu'à célébrer la victoire d'Akal-Tsiche. A notre arrivée, nous apprîmes le triomphe naval de Sinope. Jugez de notre joie. La phrase d'introduction du rapport du prince Menschikoff «Les ordres de V. M. à la flotte ont été remplis,» prouve [illegible] la présence de la flotte anglo-française, une attaque contre la flotte turque était résolue depuis longtemps. Les drapeaux conquis à Akal-Tsiche ont été, suivant l'usage, promenés dans les rues de Saint-Pétersbourg, par un escadron de chevaliers gardes, au milieu de l'enthousiasme indescriptible de la foule compacte. Le butin fait à Akal-Tsiche est très considérable ; chaque soldat a reçu 100 roubles d'argent pour sa part, en outre, les troupes russes ont trouvé le dîner cuit à point dans le camp turc.»

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

Théâtre d'Orléans.

De l'art Lyrique—Drame et Vaudeville—Don Juan.

Le Prophète a suspendu sa marche. Don Juan a commencé la sienne. Entre cet astre au zénith et cet autre qui se lève, suspendons un peu, nous aussi, notre analyse exclusivement musicale et, redescendant sur la terre des simples mortels du haut de notre empyrée harmonique, consentons à parler la langue de tout le monde.

Aussi bien, notre critique lyrique est aux abois, et nous n'avons rien à dire sur les deux. Depuis deux longs mois, nous avons tant entendu de chefs-d'œuvre, tant savouré de mélodies, fait une telle débauche d'harmonie que la tête nous en bourdonne encore : un écho continuel nous poursuit tout le jour, et la nuit le marteau des basses et la vrille des soprani viennent frapper ou percer notre tympan. Si nous nous endormons, c'est sous l'empire d'une mesure infiniment trop prolongée ; une cadence plus ou moins perlée nous réveille : dès le saut du lit, mille [illegible] possession de notre cerveau et s'y poursuivent le long des échelles de gammes diatoniques ou chromatiques et nous ne nous dispensons de dire aux gens un bonjour en musique que faute de la ritournelle de l'orchestre.

Et de l'admiration, en avons-nous dépensé depuis ces deux mois, sans mesquinerie et sans réserve ! Quel jeune et galant sigisbé a jamais envoyé aux pieds de la belle actrice qu'il porte en son cœur, autant de fleurs et de madrigaux qu'un feuilletoniste moderne en consomme pour les besoins de son état ! Quel infatigable thuriféraire, et comme son bras doit être bien assoupli à lancer cet encensoir sans cesse fumant ! Autrefois il suffisait de dire que telle demoiselle avait fort bien trouvé son rôle et que tel acteur n'était pas du tout à mépriser dans le sien, et, ce petit compliment une fois tourné avec plus ou moins d'élégance, on consacrait tout le reste de son papier et de sa verve à l'analyse de la pièce, à la glorification ou à la démolition de l'auteur, à des théories à propos de l'art en général. On pensait alors que traduire est plus aisé que de créer. Mais nous avons changé tout cela. Depuis que la hausse s'est mise sur les ténors et les contralti, et que les grands sujets ne se cotent plus qu'au poids de l'or, depuis qu'on trouve plus difficilement un premier rôle qu'un bon ministre, qu'on a plus de peine à renouveler une prima-donna qu'une constitution, il a bien fallu modifier ces formules peu révérencieuses et grossir le budget des hommages en même temps que celui des appointements. Était-il décent de traiter en deux lignes un personnage qui gagne autant et plus qu'un ministre d'Etat ! En avant donc, critiques courtisans, étendons nos manteaux de velours sous les pieds de ces souverains nouveaux, contournons les méandres onduleux de nos phrases pour caresser leurs regards, détachons les étoiles du ciel pour les remplacer par ces stars de notre invention, haussons chaque jour de quelques coudées le piédestal de nos idoles, épuisons dans notre style brillant tout le luxe des synonymes et des métaphores. Trois fois surtout de hasarder quelque observation bien humble, quelque petite ruade au nom de l'art ou de la sincérité ! Affreuse dissonance qui troublerait la sérénité de ce concert de louanges ! malappris et irrévérencieux qui interromprait la béatitude des adorateurs !

Car positivement, il existe autour ou au-dessus de chaque artiste de quelque mérite, une petite coterie qui l'a adopté, pour laquelle il est l'idéal de toute perfection, le prototype de tout mérite, le centre de toute admiration. Blâmez à tort ou à travers, attaquez les autres sujets avec plus ou moins de justice ou d'acharnement, peu leur importe [illegible] n'ont pas atteint leur fétiche ; mais malheur à vous, si vous l'entreprenez à son tour ! ils sont solidaires de sa gloire ; qu'adviendrait-il de leur réputation de connaisseurs, si vous prouviez que le fétiche n'était qu'un bloc et non un Dieu ? Ils le défendent donc à belles dents, font la roue à l'entour avec force bruits d'ailes et de gloussements emphatiques, et le critique malveillant se trouve circonvenu de façon à n'oser plus formuler son opinion ; [illegible]

[illegible] que peut-on faire au goût réel, à la tendance véritable de l'époque, aux jouissances [illegible] ? C'est un fait, par le temps de musique qui court, les arts ont disparu, il n'y a plus qu'un art, et celui-là absorbe tous les autres, la musique règne sans partage et suffit à tous nos plaisirs : elle seule [illegible] seule elle réunit toutes les nuances, le relief, la couleur, le sentiment ; par elle toutes les passions sont exprimées, excitées, mises en jeu.

Qui s'inquiète désormais de poésie, d'art dramatique ? Victor Hugo ne se sert plus du vers que comme d'un fouet politique, tandis que Méry l'emploie comme une cassolette pour brûler ses parfums napoléoniens ; Théophile Gauthier se borne à ciseler quelques arabesques fantasques ; les autres se sont tus depuis longtemps sous le poids de l'indifférence publique : les seuls vers qu'on écoute forcément sont ceux des libretti : la poésie n'est plus que la vassale de [illegible]. La peinture et la sculpture mettaient naguère le monde en mouvement, lorsque de leurs ateliers solitaires sortait, en s'exposant aux regards de la foule, un chef-d'œuvre longuement médité : aujourd'hui la foule passe indifférente et le temps est loin où un grand peintre marchait l'égal d'un grand prince.

Il semblerait que chaque art a son époque de splendeur où il a brillé d'un éclat qui a pâli ensuite devant celui d'un successeur plus heureux. L'architecture illumine de ses inspirations le quatorzième et le quinzième siècle ; la peinture et la sculpture trônent au seizième dans toute leur majesté ; le dix-septième siècle appartient à la poésie ; la prose, servant de sublime interprète à la raison humaine, rayonne du sommet du dix-huitième siècle. Le dix-neuvième sera-t-il le siècle de la musique ? Nous serions tentés de le croire. Pour qui regarde les choses d'un peu haut, la musique lyrique devait être, en effet, la dernière venue d'entre les diverses tendances de l'homme vers l'idéal.

D'abord, elle exige le concours de tous les autres arts et le progrès des sciences modernes pour donner un corps à ses créations. Elle appelle à son aide la physique et la mécanique pour l'étude de ses lois intimes et pour la construction de ses instruments, la poésie pour tracer le canevas où elle doit broder ses fantaisies, la palette du peintre, le compas de l'architecte pour donner la forme et la couleur au monde factice où la promène le caprice du poète ; ensuite, elle met en œuvre la création humaine dans les plus belles conditions de sa nature, comme intelligence, comme talent, comme passion : il lui faut des êtres de choix, beauté physique, voix sympathique, art de la scène, traduction des passions humaines. Enfin, elle a aussi sa science profonde, abstruse, voilée encore pour la plupart des amateurs, cette science harmonique, véritables mystères de l'Isis moderne, où les initiés sont rares et où l'initiation est l'objet d'orgueilleuses prétentions et d'ambitions rarement légitimes.

De là résulte pour les différentes classes du public cette attraction puissante, cet intérêt magnétique, inexpliqué peut-être dans ses causes multiples, mais incontestable et irrésistible. Que si nous descendons dans l'analyse de cette foule qui se presse aux portes de nos grands opéras, si nous fouillons le sens intime de cette multitude avide d'impressions, peut-être pourrons-nous faire la part de chaque attrait spécial qui agit, comme un aimant réel, sur ces natures si diverses.

Et d'abord, voici venir la phalange par excellence, le public véritable de l'art lyrique, l'adorable groupe féminin. La femme, et nous ne donnons ce nom qu'à la créature accomplie qui est la sœur de toutes nos joies, la douce involontaire de toutes nos douleurs, la femme, mélodie incarnée, divine harmonie, d'où toute musique découle, à laquelle toute musique retourne, la femme, véritable et complète, tout sentiment, toute vérité, du moins au vis-à-vis d'elle-même, la femme est seule digne de ces inspirations sublimes [illegible] Cette femme est surtout la femme du monde, [illegible] et, pour qui, d'ordinaire dans ses aspirations vers le beau, elle trouve dans l'idéal de la musique un large épanouissement, elle parce que son besoin du luxe extérieur est satisfait par le déploiement des plus belles toilettes que le génie humain puisse matérialiser. A côté de ce public légitime, vient la cohorte des femmes à la mode, qui jouent la supériorité et qui savent tourner à la surface des émotions absentes. Le nom de cette cohorte est légion, comme dit l'Écriture, et cela nous explique l'engouement que les grandes scènes lyriques des capitales européennes excitent dans les couches supérieures de la société.

A la face de la première et noble portion du public féminin, nous voyons s'avancer parallèlement le groupe des érudits et penseurs, des hommes de cœur et d'esprit, pour lesquels l'art est plus qu'un délassement, et presque une religion, qui n'ont pas perdu le culte des émotions profondes, qui ne rougissent pas d'être émus par ce qui est beau, qui savent et qui analysent, mais que l'analyse n'a pas piqués et desséchés comme un ver rongeur.

A leur suite, et plus nombreux que les étoiles, viennent en papillonnant les beaux, les lions, les courtisans fleuris de ces élégantes, amenés comme elles dans leur enthousiasme, applaudissant l'actrice en vogue du bout de leurs gants glacés ou de la pointe de leur jonc, grands jureurs, grands faiseurs de renommées, [illegible] Arrière donc Corneille et Molière, Beaumarchais et Hugo ! Votre temps est passé ! vous n'êtes plus à notre hauteur !

Et vous aussi, noirs bataillons qui suivez d'instinct cette brillante avant-garde, estimables moutons de Panurge, bon public d'autrefois, parterre de nos théâtres antiques, qui braviez et la foule et la chaleur et la fatigue de cinq heures passées sur vos jambes, pour entendre nos vieux chefs-d'œuvre littéraires, vous aussi vous vous laissez aller au courant de la mode, vous voulez [illegible] de l'opéra en vogue ! [illegible] et d'ailleurs n'est-il pas de bon goût d'avoir une teinte de dilettantisme et de pouvoir parler musique en famille ?

Ainsi donc, jouissances réelles, profondes, subtiles, enthousiasme factice, de mode et de commande, curiosité vague et instinct, tous les mobiles qui agissent sur la multitude humaine, se réunissent pour entraîner la foule vers l'art lyrique, pour créer la solitude et l'indifférence autour de l'art dramatique, de cet art ému, observateur, analyste jusque dans la passion.

Il faut donc en faire notre deuil. Dans toutes les villes où la masse du public théâtral ne peut alimenter plusieurs scènes de genres divers, l'opéra seul offre une certitude de succès réel, durable, pécuniaire. La tragédie, le drame élevé, la comédie d'intrigue ou de caractère, le vaudeville même, s'il est historique ou sentimental, n'ont plus de chances d'être écoutés, et la Direction qui s'entêterait à les faire jouer, ne les représenterait que dans une salle déserte et devant des banquettes vides. Jusqu'à quel point la chose est regrettable, c'est ce que l'espace et le temps ne nous permettent pas de développer. Nous voudrions exprimer nos regrets de voir une aussi noble fraction de la grande race française répudier en bloc ce vaste et bel héritage littéraire auquel ont concouru tant de grands génies, tant de charmants esprits ; ce monument élevé depuis deux siècles à l'impérissable gloire de l'intelligence humaine et du génie français en particulier. Mais à quoi bon cette oraison funèbre pour un mort que nous ne saurions galvaniser, à moins que d'un coup de notre baguette magique, [illegible] nous ne pussions créer à cette scène ingrate une subvention pour faire jouer quelques-uns de ces chefs-d'œuvre à force de patience et de dévoûment, leur recommander un public qui serait tout étonné de s'amuser davantage et de rire d'un rire plus franc ou de pleurer des larmes plus vraies qu'aux nouveautés de MM. Varin, Lubize ou Bouchardy ?

Car, il faut le constater, on a senti que la corde du lyrisme, tendue outre mesure pendant toute une semaine, a besoin de se détendre une fois en sept jours. Le dimanche donc est le jour du repos pour le bon Dieu, pour nos stars musicaux et pour les dilettanti de tout acabit. Le dimanche est la fête théâtrale des bonnes gens, des spectatrices à glandes lacrymales, du public jovial et grivois ; c'est aussi la solennité des enfants. Tel est l'auditoire devant lequel paraît une fois la semaine la troupe parlante, devant lequel Mlle Darmont et Beaugean, viennent ainsi, de loin en loin, dépenser les économies de leurs inspirations.

Dans de pareilles conditions d'infériorité, avec une existence artistique aussi restreinte et réduite en quelque sorte au rôle de remplissage, qui pourrait exiger de cette troupe un entrain, une énergie, un ensemble capables d'opérer une réaction en faveur de l'art dramatique qui s'en va ? Aussi, sommes-nous forcés de reconnaître que non seulement, la généralité de la troupe du drame et du vaudeville est à la hauteur de sa triste et insignifiante mission, mais encore que la glaciale conviction de cette insignifiance réagit sur les deux grandes artistes que nous venons de nommer. En face du public, le sentiment de l'art les soutient encore et le feu sacré de l'intelligence chez l'une et du cœur chez l'autre jette encore de brillantes étincelles ; mais le travail manque ; la mémoire, cette première qualité du comédien qui se respecte, fait quelquefois défaut, suivant le déplorable exemple que leur donnent les sujets secondaires qui leur servent d'entourage ; et l'homme dégoûté qui les écoute, souffre des répliques heurtées, des couplets tronqués, des hiatus de dialogue forcé qui déparent une scène pathétique ou énergiquement engagée. Et ce que nous disons ici pour ces artistes d'élite, chez lesquels ces accidents ne sont qu'un fait rare et fortuit, à plus forte raison l'appliquerons-nous à ces comédiens plus utiles que brillants, dont le principal mérite est d'être une utilité dans l'ensemble et pour lesquels les loisirs de huit jours ne sont pas suffisants pour savoir un bout de rôle. Pour tous enfin, le respect du public [illegible]

Mais quel est ce bruit à notre porte ? Quel fut des pas lourds et ce lugubre écho d'un chant funèbre ? Le Commandeur ! Don Juan !... Bon, pas encore, votre heure n'est pas venue.... [illegible]

que nous déclarions pas devant le public notre admiration pour les efforts de la Direction, pour le luxe des décors et de la mise en scène ! soyez contents, cette déclaration est authentique et sincère. Enfin quoi de plus ! que nous racontions le public [illegible] génération, déposer à son tour ses couronnes aux pieds du plus grand des compositeurs et du premier des chefs-d'œuvre. Mais à quoi bon se hâter ! Ce public empressé, ne le retrouverons-nous pas aux représentations successives ? et pourront-elles être nombreuses et successivement plus rapprochées de la perfection !

Et cela fait, maintenant, rentrez dans votre silence et dans votre nuit, pour que nous puissions nous taire et nous reposer à notre tour.

E. L.

DECOUVERTE IMPORTANTE

☞ Pour tous les citoyens et les étrangers visitant la Nlle-Orléans. Nous avons reçu un fort approvisionnement de ce précieux et célèbre Composé connu sous le nom de

Amer de Mortimore pour les purifications du sang.

Cette agréable liqueur, [illegible] peut être achetée chez nous, en n'importe quelle quantité, en gros ou en détail.

Toutes les dames, les messieurs et toutes les familles de notre ville devraient l'employer.

☞ Venez chercher une circulaire.

AUX APOTHICAIRES ET MARCHANDS.—Ayant pris des arrangemens avec les propriétaires, nous aurons toujours un fort approvisionnement de cette liqueur et pourrons remplir les ordres des Apothicaires et Marchands, par grosse ou par douzaine, aux plus bas prix de la vente en gros.

Plus de 1,000 Apothicaires vendent aujourd'hui un nombre immense de bouteilles. Tous les Pharmaciens devraient en avoir et les familles auraient grand tort de ne pas l'employer. Prix—$1 la bouteille.

A vendre par J. WRIGHT & Co,
19 déc—3m No 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans.

REVALENTA ARABICA,
De Barry Du Barry & Cie, à Londres.

Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer.

Bonn, 19 juillet 1852.

Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des absorbants,—à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toutes les médications. Elle est souveraine surtout dans les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de l'urètre, crampes des reins et de la vessie, les hémorroïdes, &c. Aussi dans les maladies des poumons, des voies respiratoires, la toux et la consomption.

J'ai la conviction que la Révalenta Arabica de Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies hectiques.

Cette substance est aussi d'une grande efficacité dans la dyspepsie (mauvaise digestion), les douleurs d'estomac, les aigreurs, la pituite, les glaires, les palpitations, la migraine, les affections bilieuses et nerveuses, les éruptions cutanées, le gonflement après les repas, le mal de cœur et vomissements pendant la grossesse, le mal de mer, l'hypocondrie, la goutte, les rhumatismes, &c. &c.

Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez
F. P. DUCONGE, No 39, rue de Chartres, N. O.
Et chez Z. GERMAIN, No 137, rue Royale.

N. B.—Cette Farine convient surtout aux malades et aux convalescents, et aux enfants d'un tempérament faible. 24 nov—6m

R. R. R.
UN TEMPS HUMIDE,

Suivi d'une journée chaude, remplit le système d'un air impur. Les rayons du soleil attirent des exhalaisons putrides que nous respirons. C'est ce qui cause les douleurs d'entrailles, la fièvre, la diarrhée, la dysenterie et le choléra morbus. Les personnes atteintes de

douleurs rhumatismales

souffrent davantage ; Les maux de tête, la névralgie, la goutte, les douleurs au côté et au dos deviennent plus violents.

LE READY RELIEF DE RADWAY

purifie l'air. Non seulement il arrête en peu de temps les douleurs les plus intolérables, mais si on en prend quelques gouttes le matin avant de pénétrer dans des lieux où règnent des maladies contagieuses, il protégera le système contre toute attaque violente ou subite et neutralisera les effets de l'air, quelque empoisonné qu'il soit.

Le plancher de la
Chambre des Malades
devrait être arrosé avec le Ready Relief de Radway et les personnes qui entrent dans l'appartement devraient en mouiller leurs mouchoirs pour s'empêcher la contagion.

Les capitaines de navire
feraient bien de toujours avoir le Ready Relief à leur bord, car il guérit les maladies, empêche les fièvres de se répandre et cela en aussi peu de temps qu'aucun autre remède.

Les capitaines de navire, les planteurs et le public en général peuvent acheter le R. R. Relief de Radway, chez John Wright & Co., 151 rue de Chartres.

☞ Le Dr John Radway peut être consulté au No 100, rue de Camp.

JOHN WRIGHT & Co.,
151, rue de Chartres, agents pour la vente en gros.
18 janv

Ventes par MM. Beard & May.

21 janvier—Succession de Wm Collins.
do do de Robert Layton.
—Vente de propriétés de valeur, pour effectuer un partage entre quatre des héritiers Luzer, décédé.
21 janvier—Actions de la bâtisse des Odd Fellows.
—Terrains vagues et améliorés, situés dans le 1er, le 4me district et la ville de Jefferson.
21 janvier—Vente sans limite de propriétés dans le 1er district, dans l'affaire des mineurs Hugh Sheridan Jr.
21 janvier—Vente de propriétés améliorées à Carrollton, par ordre du [illegible].
28 janvier—Deux Terrains de valeur pour bâtir dans le 4me district, entre les rues Troisième et Quatrième.
28 janvier—Vente à crédit libéral et sans réserve de terrains améliorés et vagues par ordre du président de la Banque des Citoyens.

Ventes dans le mois de Février.

4 février—Succession de Mary P. Eastland.
—Terrains pour bâtir dans la rue Nayades—Vente de maisons dans la rue Apollon, Bacchus, Hercule, Calliope, Thalie, Benton, pour cause de départ, Succession de Lewis Atkinson.—Terrain vague dans le 4me district.
8 février—Succession de W. H. Wright—Propriétés dans le 1er et le 4me district et actions et compte.
11 février—Succession de F. Burthe—Nègres accoutumés aux travaux de briqueterie et de moulin à scie.
11 février—Succession de Patrick Bevenan et sa femme—Propriété à l'encoignure Erato et [illegible], 1er District—Succession de Caroline M. Jeuks : maison dans la rue du Camp, 4me district.
15 février—[illegible]
1e février—Succession de W. H. Gren—un terrain comprenant les rues Jacob, Solis, Clio et Erato.

☞ Pour plus amples détails, voir les annonces.

HUILE—HUILE.

Les soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils viennent de recevoir 150 paniers huile d'olive clarifiée, supérieure à toute celle qui a été importée jusqu'à ce jour.

A vendre par FERBOS FRÈRES,
21jv 247 et 249, rue Royale, encoignure Dumaine.

DIVERS—
150 barriques vin de Bordeaux ordinaire ;
25 do do do St-Julien ;
50 do do do Cabernet ;
12 do do do Château-Margaux ;
8 do do do Lafitte ;
12 do vin blanc Haut Sauterne ;
250 do [illegible]
950 caisses de 12 bouteilles vin vieux ;
50 do 24 do do ;
40 do 12 do vin blanc ;
20 do 12 do do ;
[illegible] pipes vieux Cognac 1825 ;
8¼ do do 1815 ;
2¼ do do 1798 ;
6¼ do Madère London Particular ;
40 caisses fruits au jus de Rodel ;
30 do fruits au sucre assortis ;
200 do salaisons de Marseille ;
50 do liqueurs superfines.
200 paniers anisette do.
40 caisses absinthe suisse.
20 do kirsch.
30 meules fromage de Gruyère.
15 caisses fromage tête de Maure, à vendre par
FERBOS FRERES,
21 jan—1m 247 et 249 rue Royale enc. Dumaine

CHAUSSURES !! CHAUSSURES !!!
G. P. BLANCAND.
ENCOIGNURE DUMAINE ET ROYALE,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir [illegible] de Paris, par le navire Parthénia, le plus magnifique assortiment de chaussures qui ait jamais paru dans cette ville. Les acheteurs avant de faire leurs achats feraient bien de venir examiner son stock.

POUR DAMES ET DEMOISELLES.
2000 paires tiges de bottines, noires, de la plus grande variété de goûts et de genres,
500 paires tiges de bottines, bronze,
300 do do grises,
500 do do noires, vertes, bleues, &c., &c. de tous genres,
300 do tiges de brodequins, vernies et couleurs,
1000 paires bottines claquées ou sans être claquées de toutes couleurs et avec ou sans talons.
200 paires pantoufles.

POUR ENFANTS,
1000 paires tiges de bottines à boutons, de toutes couleurs et de tous genres, tiges de souliers, de fantaisie, de soirée, &c.

POUR MESSIEURS.
500 paires tiges de bottines à boutons, de toutes couleurs et de tous les genres,
500 paires tiges de souliers, pour soirées et de fantaisie.
Un magnifique assortiment de bottes françaises.
Mules de chambre de la plus grande nouveauté,
Bottes cavalières, &c. &c.

☞ M. Blancand ose espérer que le patronage dont les Dames de la Nouvelle Orléans l'ont toujours honoré ne lui fera pas défaut et qu'elles lui feront l'honneur de venir visiter son beau salon de chaussures nouvellement agrandi, où elles trouveront plus que jamais la plus grande variété possible de tous les articles les plus à la mode et à des prix très modérés. 21 janv

P. Durel & Co.,
LIBRAIRES, IMPRIMEURS ET RELIEURS
No 33, RUE DE CHARTRES,
ENCOIGNURE DE LA RUE DE LA DOUANE
18janv—1an.

Professeurs de français, d'espagnol, de musique et d'allemand demandés.

DES professeurs de français, d'espagnol et d'allemand, ayant fait de fortes études, trouveraient un emploi lucratif et stable, en s'adressant de suite à M. J. Lisbony, notaire public, 21, St. Louis.

Aussi :—Un professeur de musique pouvant enseigner le violon, le piano, la vocale et au besoin les instruments en cuivre. 17janv—4

LE COL. DE KORPONAY a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a loué la belle salle des Lectures, au Odd-Fellows Hall, dans le but d'enseigner, à partir du 26 courant, toutes les danses modernes et de la mode.

M. Benedict Fischer, pianiste distingué, tiendra le piano.

Pour plus amples détails, s'adresser chez le Col. de Korponay, à l'hôtel St. Louis, au St-Charles City Hotel, ou à la salle des Lectures.
17 jan—6t et 9f 2 ps

Vente pour cause de liquidation, No 108, rue du Canal.

DESIRANT se retirer des affaires, Mme RINCK a l'honneur de prévenir les dames, qu'à partir de ce jour elle vendra, à prix coûtant, son bel assortiment de broderies, consistant en [illegible] d'Alençon, guipures, voilettes et cols, [illegible] etc.

L'installation du magasin à vendre, avec la continuation du bail.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux.
7 janv—4 m

EN débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux :
300 barriques vin rouge, bon pour familles, et à vendre par
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co.
4 jan [illegible]

ATTENDU par le navire [illegible], venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés—
50 barriques vin rouge bon ordinaire pour familles,
BOYER FRERES, V. BENQUET & CO,

Compagnie de Remorqueurs d'Orléans.
[illegible] Les officiers et membres de cette compagnie sont priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu [illegible], 21 du courant, à 2 heures [illegible] Par ordre.
19 janv [illegible], LILLY, Secrétaire.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Nouvelles additionnelles par l'Europe.

Affaires d'Orient.—New-York, 17 janvier—Ali-Pacha, beau-frère du Sultan, a été nommé ministre de l'intérieur du cabinet turc. On considère son arrivée au pouvoir comme une tendance favorable à la paix. Les Bulletins de l'armée de Turquie annoncent l'évacuation des territoires russes en Asie.

Les dernières nouvelles de St-Pétersbourg ne contiennent aucun fait politique ; elles annoncent seulement que la Russie fait des préparatifs de guerre tellement formidables qu'ils indiquent que ce pays ne s'attend pas à rencontrer seulement la Turquie dans la lice.

Perse.—Le Shah de Perse a licencié tous les officiers Anglais, Français ou Italiens de son armée. Le consul anglais de Teheran a tenté de renouer les négociations pacifiques entre la Turquie et la Perse.

Troupes étrangères.—Lord Dudley Stewart, en ce moment à Constantinople, a engagé le sultan à enrôler dans son armée des Européens et surtout des réfugiés Polonais, jusqu'à la fin de la guerre.

Surintendant en Chine.—On dit que le Dr Browning succédera à Sir George Bonham en qualité de surintendant du commerce anglais en Chine.

Décès.—M. Visconti a été frappé de mort subite à Paris. Le général Radzewick, célèbre capitaine russe, est mort.

Congrès.—Dans la Chambre, M. Cutting, de New-York, a fait hier un discours contre les softs. Aujourd'hui, M. Smith, de l'Alabama, a répliqué et pris la défense de l'Administration.

Un bill a été introduit pourvoyant à la nomination d'un comité conjoint pour prendre en considération l'urgence de changer le mode actuel de l'élection de président et vice-président des Etats-Unis.

New-York, 18 janvier.—Les tempêtes qui ont régné ces jours derniers ont fait de graves avaries à plusieurs navires. Le Winthrop est arrivé dans ce port après avoir beaucoup souffert en mer.

Une lettre de Kossuth reçue ici annonce qu'il a renvoyé à une autre époque son voyage à Constantinople. Il dit que des mesures ont été prises pour transporter en Turquie tous les Hongrois résidant en Amérique qui désireraient venir dans ce pays.

New-York, 17 janvier.—Parmi les personnes tombées par dessus bord du San Francisco, dans la nuit de son premier désastre, on compte MM. Ferry, D C Stockwell, A M Sales, M Rankin, F H Southworth et Mlle Bolton.

Le second du San Francisco dit que ce steamer a sombré 24 heures après avoir été abandonné. Le Titan qui a pris les passagers qui se trouvaient sur le Kirby, y a laissé M. Falcon, consul au Brésil, M. Abrio et sa femme, ainsi que 20 soldats. Le nombre des malheureux transportés ici par le Titan est de 110 ; ils sont dans un état pitoyable.

RIO JANEIRO.

Baltimore, 18 janvier.—La barque Antelope vient d'arriver de Rio Janeiro, d'où elle est partie le 5 décembre. Le marché au café était à la baisse. Les prix étaient de 3 à 400 reis l'arobe.

Boston, 1[illegible] janvier.—Le navire Tam O'Shanter, qui s'est perdu dernièrement, appartenait à M. Soule, de New-Haven. Il était assuré en cette ville pour $140,000.

Grande vente d'esclaves de valeur,
PAR N. VIGNIE, encanteur.

☞ Samedi 21 janvier 1854, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis, plusieurs esclaves de valeur, comprenant principalement des nègres de champ, un bon charpentier, ingénieur, domestiques de maison, femmes de chambre, cuisinières, blanchisseuses repasseuses, etc. Les esclaves peuvent être vus avant la vente, au bureau de l'encanteur.

GRANDE VENTE D'ESCLAVES.

☞ On nous prie d'appeler l'attention publique sur une grande vente d'esclaves qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse St Louis, par N. Vignié, encanteur. Cette vente comprend principalement des nègres de champ, un charpentier, domestique de maison, bonnes cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, etc.

☞ Le public est prié de se procurer maintenant les catalogues pour la vente de beaux meubles, argenterie, vin, &c. &c., appartenant à M. G. Burke. La vente en aura lieu lundi et mercredi prochains par l'intermédiaire de MM. J. A. Beard & May, encanteurs.
21jv—0

☞ MM. J. A. Beard & May, vendront à l'encan, aujourd'hui, à l'Arcade de Banks, des propriétés foncières pour le compte de plusieurs successions.

☞ MM. Beard & May vendront à l'encan, à l'Arcade de Banks, jeudi prochain, 1,100 actions de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton. Nous appelons, sur cette vente, l'attention des personnes qui désirent faire un placement avantageux. Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

☞ MM. Vincent & C° vendront à l'encan, aujourd'hui, à 10 heures, au No 63, rue Bienville, 150 [illegible] et les marchandises sèches étrangères et du pays. L'attention du public est appelée sur cette vente.

G. BURKE.
A TRANSPORTÉ ses bureaux du No 145, rue du Canal, au coin des rues Canal et Magasin, au premier.
☞ Entrée par la rue du Canal. 21janv—30

AVIS.
UNE personne d'un certain âge, possédant d'assez grandes connaissances commerciales, et familière avec les produits principaux des Deux Mondes, désirerait trouver une place à la Nlle Orléans ou ailleurs. Elle se transporterait partout où on le désirera. Elle peut se charger d'une correspondance, tenir des livres, etc., et est prête à fournir toutes les recommandations désirées. Elle écrit le français, l'italien et un peu d'espagnol.
S'adresser à M. J Turpin, joaillier, au coin des rues Chartres et Bienville, No 65. 21 jan—3t

MAGASIN A LOUER.
Le magasin No 54, rue de la Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti, maintenant occupé par M. Victor Barrot, et livrable au premier février 1854. Pour les conditions s'adresser à
FRANCISCO TIO, Rue Ste-Anne No 56
21jv—10

GROCERIES. A VENDRE une épicerie bien assortie et établie dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser à M. Gaspard Theurer, rue de la Nouvelle Levée, entre Quartier et Hospital, No 19.
21jv—7f

A VENDRE.
Une belle maison avec terrain et dépendance située dans le 1er district de la Nouvelle-Orléans, et formant l'encoignure des rues [illegible] et Constance.
S'adresser, pour prendre connaissance des conditions de la vente et du plan de la propriété à
L. MAJESTE,
21 jan rue de Chartres No 115

EN magasin et à vendre—450 barriques vin rouge pour familles, savoir :
150 barriques St-Vincent-de-Paul ;
100 do supérieur Médoc ;
100 do Macon ;
50 do St-Julien ;
700 caisses vin rouge St-Estèphe Médoc ;
50 do véritable absinthe suisse, E. Pernot ;
50 do abricots à l'eau de vie ;
40000 cigares de Brême, 1re qualité ;
200 demi boîtes sardines ;
1000 quarts de farine ;
150000 bouchons qualités diverses.
Par L. MAJESTE, rue de Chartres, No 115

TRAITES SUR PARIS, à vendre par EUG. ROCHEREAU,
21jv 17 & 19, rue St Louis

CIGARES de la Havane—171,700 cigares de la Havane, venant d'arriver, comprenant les différentes marques et tires de :
Gutierres, Ratica & Paz de Espana.
☞ TOUJOURS en magasin — Un assortiment des meilleures marques.
A vendre par J M CABALLERO, 36, Vieille Levée,
21jan entre Douane et Bienville

SUCRE de la Havane—Un lot en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 36, Vieille Levée
21 janv entre Douane et Bienville

SALSEPAREILLE—Un lot en douane et à vendre par J M CABALLERO, 36, Vieille Levée,
21 janv entre Douane et Bienville

CIGARES de la Havane—51,000 en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par
21 janv B. VALLS, 73 Magasins

ANISANO de Mallorca—2 pipes et 8 barils.
Vin de Catalogne—175 barriques
Vin de Malaga sec—100 barillets,
Vin d'Oporto—3 pipes et 3 demi pipes,
Vin de Jerez—18 barillets,
Amandes—200 sacs à coques douces, et 450 damejeannes écossées, à vendre par B VALLS,
21 jan 73, Magasins

BOULANGERIE
à vendre ou à louer.
Le soussigné ayant une mauvaise santé et ne pouvant pas s'occuper lui-même de ses affaires, désire vendre ou louer sa BOULANGERIE, avec ou sans les chevaux, charrettes, etc, qui y sont attachés. La clientèle est belle et les revenus sont forts. Pour plus amples détails, s'adresser sur les lieux.
J ANTUNES,
rue Water, près Eslava, Mobile,
19 jan—10 ou à M. F. Zambola, 138 Vieille Levée

G. LAVIE,
No 5, rue St Charles entre Canal et Commune,
En déballage,
Deux caisses CHOCOLATS A LA CREME pour soirées, en boîtes assorties.
Prix très modérés.

PISTOLETS MONTE CHRISTO,
SYSTEME FLOBERT
Cartouches métalliques,
Fusils doubles pour dames et enfans,
Pistolets de Colt à 5 et 6 coups.
A vendre par G LAVIE,
19 janv rue St Charles No 5

DAMEJEANNES—1,000 de 5 gallons ;
100 3 do ;
100 2 do ;
300 1 do.
En débarquement du navire Morse, venant du Havre, à vendre par J B PREAU & Co,
19 jan 31 et 33 rue Gravier

RECU par le navire Lydia, arrivé du Havre :—3 tonneaux véritable fromage de Gruyère, à vendre par J. M. CURIEN,
19 janv 23, rue Toulouse.

ATTENDU par les navires Rome et Brandywine, du Havre :
30 caisses absinthe de Yersin et Lecoultre,
50 do do de Ed Pernod,
50 do do de C F Berger,
30 caisses fromage de Hollande,
50 do de pâte grasse,
2 tonneaux véritable fromage Gruyère,
500 damejeannes de 5 gallons,
200 do de 2 do.
A vendre par J. M. CURIEN,
19 janv 23, rue Toulouse.

J. C. DENIS,
Négociant-Commissionnaire,
RUE SECONDE No 75.
Saint-Louis (Mo).
SOLLICITE respectueusement des consignations de sucre et mélasse, liqueurs, cigares, riz, &c. et achète sur ordre les produits de l'Ouest. 7nov—6m

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné :
100 paniers champagne qualité supérieure, de la marque bien connue [illegible] & Co, à Châlons sur Marne.
A. COUTIN,
9juil 13, rue Bienville.

ABSINTHE & KIRSCH—[illegible] à vendre par A. COUTIN,
[illegible] 13, rue Bienville.

VINS MADERE.—[illegible] vieux Madère [illegible] de Londres, à vendre par
[illegible] COUTIN, 13, rue Bienville.

CEDRE D'ESPAGNE.
PLANCHES de cèdre d'Espagne [illegible] MOULIN MARIPOSA [illegible] HENRY J. SHERMANN [illegible]
18 jan—[illegible]

[illegible] A LOUER—[illegible] FRED. DURRIVE, [illegible] Passage de la Bourse.

SALSEPAREILLE—[illegible] à vendre par J M CABALLERO, 36 Vieille Levée

Nouvelle Orléans, 17 janvier 1854.

A une assemblée des souscripteurs au fonds capital de la "Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane," tenue ce jour, les personnes dont les noms suivent ont été élues membres du premier bureau de Directeurs :

Christian Honold,	de la maison Chas Ortner & Co.
John Thornhill,	" Thornhill & Co
Augustus Reichard	" Schmidt & Co.
Mason Pilcher,	" Pilcher, Goodrich & Co.
E H Pomeroy,	" E H Pomeroy & Co.
Ant. Carrière,	
S Plasson,	" Cabanes & Co.
J. C. Shannon,	
A. Lecourt	
John Fox,	" Jas Connelly & Co.
C Fanny,	" Paul Juge Fils & Co.
Geo A Fosdick	" Fosdick & Co.
D Fatzo,	" Tinterer & Fatzo.
Edward Hyman,	" J P Whitney & Co.
Joseph Lanata	
B S Green,	" Green, Harding & Co.
Antonio Costa,	" Y Quadras & Co.
Frank Williams,	" Williams, Phillips & Co.
Paulin Marin,	" Richard, Aldige & Co.
W Templeton,	
P J Michon,	" Michon & Sarrat.
W A Violett,	" W A Violett & Co.
F A Hebrard,	
J T Hanna,	" Cleon & Vion.
F J Da Silva,	" E Gaillard & Co.
J H Oglesby,	" Oglesby & Macauley.
E Ganucheau,	" Boudousquie & Ganucheau.
J M Savage,	" J M Savage & Co.
Thos Mills,	" Degrèze, Plasson & Co.
H J Voss,	" Voss Frères.
E Brugier,	
B P Voorhies,	" Voorhies, Griggs & Co.
E M McAlpin,	" E M McAlpin & Co.

Par ordre, G. W. RACE, président
19 janv—6 GEO A FOSDICK, secrétaire

AVIS D'ENCAN.
J. EUGENE TOURNE, Encanteur et Estimateur, a transféré son bureau au No 95, rue Commune, vis-à-vis le Verandah, où il donnera toute son attention à la vente de propriétés, esclaves, marchandises en magasin et avariées, successions, &c.
3janv—1m.

LIBRAIRIE ET FOURNITURES DE BUREAU.
Norman,
No 14, rue du Camp.
L'ATTENTION des marchands et des professeurs est appelée sur le grand assortiment de :
Livres d'école et fournitures de bureau, parmi lesquels se trouvent les meilleurs LIVRES D'ECOLE, employés aujourd'hui et des fournitures de bureau de première qualité. Le tout est offert aux prix des éditeurs et des importateurs, aux marchands et professeurs.
Les ordres sont respectueusement sollicités par
19 janv—3f NORMAN, 14 rue du Camp.

Livres ! Livres ! Livres !
L'ASSORTIMENT le plus complet et le plus varié de livres écrits en différentes langues, et les meilleures grammaires et dictionnaires anglais, espagnols et allemands, se trouve à la
Librairie Franklin,
No 12, rue St-Pierre, en face de la Place Jackson.
Grande collection d'ouvrages anglais, comprenant : ouvrages littéraires, livres pour les collèges et les écoles, revues, publications à bon marché, etc., nouveaux et de seconde main.
Achat, à des prix raisonnables, des ouvrages de seconde main.
Les personnes qui désirent acheter des Gravures et des Lithographies magnifiques sont priées de s'arrêter à la Librairie Franklin avant d'aller ailleurs. Tout s'y vend à meilleur marché.—Un assortiment complet de
Livres en blanc et fournitures de bureaux.
Ainsi qu'un grand nombre d'autres articles à des prix très raisonnables.
Le soussigné imprime en anglais, français et allemand des livres, pamphlets, etc., promptement et avec soin. Les ordres sont reçus à la Librairie Franklin ou à l'imprimerie, au premier.
19 jan JOSEPH COHN, propriétaire.

Magnétisme.
Madame ALLUARD,
Somnambule Française,
A l'honneur de prévenir le public qu'elle donne chez elle, rue Bourbon, 335, des consultations sur toutes les maladies, de 10 heures A M à 3 heures P M. Le sieur Alluard, pour donner preuve de la grande lucidité de sa dame comme somnambule, donnera trois séances chaque semaine, où il prouvera la réalité du phénomène si curieux et tant contesté jusqu'à ce jour de
VISION
malgré l'occlusion la plus parfaite des yeux. Ses séances auront lieu le mardi, le jeudi et le samedi, à 6 1/2 heures du soir.
Prix d'entrée : 50 sous.
☞ Mme et M. ALLUARD sont à la disposition du public pour toutes séances ou soirées qui leur seraient demandées en ville.
N. B.—Il y aura des places réservées pour les dames. On est prié de se procurer des cachets à l'avance au domicile du professeur. 11 jan—30f

Avis aux amateurs d'Horticulture.
M. MAGNE horticulteur, fleuriste, et membre des sociétés d'horticulture de France, a l'honneur de prévenir les amateurs d'horticulture qu'il vient d'arriver en cette ville avec une très belle collection de plantes à fleurs et d'ornement, savoir :
Camelias—Rhododendrum, Magnolias, Azaléas, et une grande collection de rosiers nouveaux—Aussi : quelques beaux camélias de six pieds de hauteur, et des meilleures variétés qui ont été obtenues dans les meilleurs établissements.
On trouvera, en outre, une très belle collection d'arbres fruitiers, tels que : poiriers, pommiers, vignes, &c. L'amateur pourra même juger des qualités par quelques fruits naturels apportés de France. On trouvera en sus un très grand assortiment de graines, bulbes et oignons de toute espèce. Le tout à des prix très modérés et avec pleine garantie.
Le magasin est situé au-dessous de l'hôtel Saint-Charles, à côté de celui de M. Fabre, marchand d'articles de fantaisie. 20jv—1 mois

Changement de domicile.
POREE & GIRARD ont transféré leur bureau du No 7 rue St-Louis au No 154, rue Dumaine. 20 janv

CLASSE DU SOIR
MONSIEUR JEGOU a l'honneur d'annoncer aux parents et aux jeunes gens, que sa classe du soir sera ouverte à partir du 1er février.
Branches d'instruction :
Anglais, Français, Calcul, Ecriture, &c.
Prix : $3. 20jv—1E

FABRIQUE DE MOUTARDE CREOLE,
Etablie en 1846, rue Ste-Anne, No 117,
Entre Bourbon et Dauphine.
LE soussigné annonce au public de cette ville, aux restaurateurs, hôtels et maisons bourgeoises, qu'il est prêt à les servir, comme par le passé, avec la plus grande promptitude, de la moutarde de sa fabrique, déjà si avantageusement connue, en bouteilles, demi-bouteilles, pilons et pots de faïence.
Cette moutarde est garantie naturelle, sans aucune couleur pour imiter celle de tout autre fabricant ; le soussigné [illegible]
9 janv—1m F. BESSIR.

Mme E. FOURNIER,
Rue Bourbon, No 92,
A L'HONNEUR d'informer les dames de la Nlle-Orléans qu'elle a dernièrement reçu de France une première [illegible] toutes égards de fixer l'attention des dames élégantes de notre ville.
Mme Fournier a également reçu par les derniers arrivages un magnifique assortiment d'étoffes, de lingerie, etc., dont voici les principaux articles :
Robes Impératrice à volants, valentine double jupe, robes de bal, de barège et d'organdi, grande nouveauté, crêpes, velours, capotes, Reine Clotilde, pelisses drap et soie, Suzannes, Cérès et Philibertes en soie, sorties de bal, confections d'hiver, lingeries pour trousseaux et layettes, coiffures, fleurs et perles. 30 déc—3m

DEPOT DE TAPIS.
23, Rue de Chartres.
VENANT d'être reçu : Tapis américains et anglais nouveau genre, tels que :
Tapis de velours et de Bruxelles, Bruxelles et Ingrains, trois plis,
Tapis d'Allemagne et de Venise, pour salons et escaliers ;
Couvertures de tables et de pianos ;
Toiles cirées de diverses qualités, pour salons et chambres ; Nattes, &c., &c. Le tout est offert en vente aux plus bas prix du marché.
14nov—eb A. BROUSSEAU & CO

FROST & Co.,
Rue des Magasins, No 10. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES,
CHAPEAUX,
SOULIERS.
Convenables pour le commerce de la campagne en général et pour l'usage des plantations. 13juil—1b

A vendre en débarquement du navire Mortimer Livingston, arrivé du Havre :
25 caisses fromages de Hollande,
500 damejeannes de 5 gallons.
17jan J M CURIEN, 23, rue Toulouse.

CIGARES DE LA HAVANE—60,000 en débarquement du brick John S Gettings, à vendre par B. VALLS,
17janv 73, rue des Magasins.

EN débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux :
70 barriques vin rouge bon ordinaire,
45 barils vin blanc Haut Sauterne,
50 quarts de pipes cognac Edmond Jaulin.
A vendre par X. LAMBERT,
3jan 62, rue des Magasins

LIBRAIRIE DE VIC. HEBERT & Cie, 149, rue de Chartres.
OUVRAGES nouvellement reçus :
Dumas—Histoire de Louis Philippe ;
do Histoire de Louis XVI et de Marie Antoinette ;
Rabelais—Œuvres ;
Guizot—Abeillard et Héloïse ;
Vor Hugo—Œuvres, (édition nouvelle ;)
Murger—Vie de Bohême—Pays latin—Vie de jeunesse ;
Stendhal—Promenade dans Rome ;
De Bernard—Gerfaut ;
A. Karr—Lettres écrites de mon jardin ;
Texier—Contes et voyages ;
Leroy—Médecine curative. 18jv

LIQUEURS DU PAYS—En débarquement :
20 barils eau de vie, deux preuve.
30 do do pur de New-York.
20 do genièvre do do.
50 do whiskey Monongahela,
Le tout triplement distillé
A vendre par A. DELAMARE,
17 déc No 9 rue Bienville

EN MAGASIN—90 barriques vin rouge Bordeaux ;
50 barriques vin rouge Bergasse ;
35 barils vin blanc Haut Sauterne ;
100 caisses vin blanc do
250 caisses Vermouth La Noilly Fils ;
150 do do Turin ;
150 paniers huile Plagniol ;
100 caisses do do
100 do vin Muscat Frontignan ;
100 do salaisons Marseille ;
40 barils Malaga doux et sec ;
100 caisses Absinthe, Yersin Lecoultre & La Nelly Fils ;
25 barils vin Oporto doux ;
10 caisses fruits à l'eau de vie ;
20 balles bouchons divers.
A vendre par ANT GIRAUD,
18jv 44, Vieille Levée

EN débarquement du navire Chas. Cooper, venant de Bordeaux :
40 barriques vin rouge, bon ordinaire, à vendre par N CURIEN,
12 déc 23, rue Toulouse

EN magasin et à vendre par le soussigné :
200 barriques vin rouge diverses qualités,
10 barriques vieux vin rouge pour famille,
10 do vin blanc,
30 tierçons vin blanc,
45 barriques vin de Catalogne,
200 caisses vin rouge diverses qualités,
25 do vin blanc Haut Sauterne,
25 paniers champagne,
25 do [illegible] superfine,
25 caisses absinthe suisse, diverses marques,
15 do kirschwasser do
10 do marasquin do
15 do vermouth,
20 do muscat de Frontignan,
8 demi pipes cognac J Lafferrière,
10 quarts do do diverses marques,
35 damejeannes vieux cognac Lagrange,
20 balles bouchons fins polistes,
5 do do do réguliers
3 do do surfins,
200 damejeannes diverses grandeurs,
15 paniers bouteilles vides.
18jv PAUL LACROIX, 15, rue Toulouse

NOUVELLEMENT reçu par le navire [illegible], de Marseille [illegible] nouvelle récolte :
4 caisses fruits assortis
100 caisses [illegible] d'oranges, qualité supérieure,
40 caisses do do
A vendre par ANT GIRAUD
18jv 44, Vieille Levée

[illegible] & Co, 73, [illegible]

Compagnie d'Assurance des Marchands.
Nlle-Orléans, 10 janvier 1854.
A l'élection annuelle de Directeurs de l'institution tenue lundi, 9 du courant, les personnes suivantes ont été dûment élues pour servir en qualité de directeurs durant la présente année.
John Pemberton, P Poutz,
O D Gaillard, P Maspero,
Levi Peirce, B O Vignaud,
G Miltenberger,
JOHN PEMBERTON, Président.
11jan—1m

Compagnie d'Assurances des Marchands.
Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1854.
A une réunion du Conseil de Direction tenue aujourd'hui un dividende semestriel de dix pour cent a été déclaré, payable aux actionnaires à partir de mercredi, 11 du courant.
10jan—10 JOHN PEMBERTON, Président.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 4 janvier 1854.
AVIS est par le présent donné aux Actionnaires que l'élection annuelle de cinq directeurs aura lieu, au bureau de la Banque, lundi, le 6 février prochain, entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi.
4janv EUG. ROUSSEAU.

ASSURANCE.
Succursale de l'agence d'assurance C. C. Lathrop, No 96, rue du Camp,
No 178, RUE ROYALE.
LE soussigné ayant été nommé agent pour le Deuxième District, est prêt à assurer contre les pertes ou avaries occasionnées par le Feu, et contre les risques sur la Mer et les Rivières. Assurance sur la vie des personnes blanches et des esclaves.
CHAS. T. DE ARMAS,
Bureau de De Armas & Layton,
3 jan— 178 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse

Banque de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1854.
AVIS est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle des Directeurs aura lieu à la banque, LUNDI prochain, 30 du courant, de 11 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi.
17jan R M DAVIS, caissier.

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 30 décembre 1853.
A UNE assemblée de la Direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré sur l'actif payable aux actionnaires après le 1er février prochain, à la Nouvelle Banque, No 121, rue du Canal.
Par ordre de la direction.
3janv GEO A. FRERET, Caissier

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1853.
DES paiements seront dus par les actionnaires de cette institution, de
$25 par action le 10 janvier prochain et de
$25 " le 10 février "
A la maison de banque, No 121 rue du Canal.
Les actionnaires ayant des dividendes à recevoir de l'ancienne banque peuvent faire le premier paiement ou les deux au moyen d'un ordre en faveur de cette banque pour le montant desdits dividendes.
3 janv—jusq 12 fev P. N. WOOD, Caissier

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil
Nouvelle Orléans, 2 janvier 1854.
LES livres nécessaires ayant été reçus, cette agence est prête à payer le reste des certificats de primes de 1853, et trente-six pour cent sur ceux émis en 1852.
L. MATTHEWS,
3janv Agent

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
LA Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, offre de vendre cent soixante-cinq bons de l'Etat de la Louisiane, de mille piastres chacun, à quarante ans, à partir du 1er août 1853, portant intérêt à raison de six pour cent, l'an payable tous les six mois.
Des propositions seront reçues au bureau de la Compagnie, No 45, rue Carondelet, jusqu'à mardi, 17 janvier 1854.
JOHN CALHOUN, Secrétaire
9nov

Mme ROBERT,
No 150, RUE ROYALE, ENCOIGNURE TOULOUSE,
A l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle a reçu par les derniers arrivages, un assortiment complet et varié de Modes et Nouveautés, provenant des meilleures maisons de Paris, consistant en Chapeaux et Capotes de soie, de velours, etc., Mantelets, Mantilles, Pélerines, nouveau genre, Voilettes de soie, Cols et Manchettes, Coiffures, Eventails, Rubans, Fleurs artificielles, &c.
Mme Robert, [illegible] à ces prix modérés, espère mériter le patronage qu'elle sollicite. 10jan—1an

BAINS !—BAINS !—BAINS !
A VENDRE, avec la clientèle, la magnifique maison de bains connue sous le nom de Bains de la Louisiane, située au No 111 rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse. On peut prendre toutes sortes de bains dans l'établissement, qui est complet sous tous les rapports. A vendre également, [illegible] le terrain et la maison. Le patronage du public n'a jamais fait défaut à cet établissement depuis sa fondation, en 1844.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
10jan—1m

BARILS A MELASSE A VENDRE.
LE soussigné tonnelier et marchand de barils, a constamment en mains un grand assortiment de barils à mélasse, en bois de cyprès, à vendre au plus bas prix du marché.
F. FLEURY.
Rue St Pierre, entre Robertson et Claiborne.
N. B.—Les ordres laissés au No 10, rue St Louis, chez Walsh et Trefford, ou au bureau de J Eschapse, No 84, rue Commune, seront immédiatement remplis. 25oct—6m

Café à vendre.
UN bel établissement à vendre sous le nom de NATCHEZ EXCHANGE, à l'encoignure Poydras et Nouvelle-Levée, avec un bail de 3 ans et privilège.
S'adresser à MAILLOT & COLART,
5jan—1m 12 rue Crossman

A VENDRE
GROCERIES. UNE GROCERIE bien assortie, avec de magnifiques installations, située dans un bon quartier de la ville,
S'adresser à M. AVET Frères, encoignure Vieille-Levée et Bienville. 4janv—15f

ETABLISSEMENT A VENDRE.
UN magasin de grocerie, verrerie, faïencerie, &c, situé à Donaldsonville, près de l'église.
A vendre pour cause de départ.
Pour les conditions, s'adresser à M. J. V. Jure, à Donaldsonville.
Et pour plus amples informations, à M. F. JAUFROID, 162, rue de Chartres. 16jv—[illegible]

Vêtements d'hommes et d'enfants,
36, rue de Chartres,
MARCHANDISES NOUVELLES,
Importation directe.
LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres,
ONT en magasin un très grand assortiment de confections d'hiver, pour hommes et enfants, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France et de New-York, et qu'ils vendent à des prix très modérés. 17 déc—1m

AVIS.
LA Société existant entre les soussignés étant expirée par limitation de terme échu, est dissoute d'un commun accord.
Notre sieur GUSTAVE PORÉE demeure chargé de la liquidation.
GUSTAVE PORÉE,
LÉON GIRARD.
Nlle-Orléans, le 3 janvier 1854. 4janv

106, ROYALE, 106
MARCHAND TAILLEUR.
LE soussigné, de retour de France, informe sa clientèle et le public qu'il vient de recevoir par les navires Ashland et E. N. Sumner, les articles suivants qu'il offre à vendre à bon marché, savoir :
Casimir couleur, dessins nouveaux pour pantalon,
Draps noir pour habits et redingotes,
Satin-laine pour pantalons,
Draps couleur, diverses nuances,
Caleçons, cravates, chaussettes, bretelles, etc.
Attendus par le Sea Queen, du Havre, habits et redingotes de drap (Cromwell et Talma), velours, soieries [illegible] pour gilets.
J. GASBERGUE,
31 oct 106, Royale.

F. A. GONZALES,
Marchand de Foin, Maïs, Avoine, etc.
No 11, Front Levée, entre Douane et Bienville.
A constamment en mains de l'avoine, d'Egypte, [illegible] pommes de terre pour plants et [illegible] 21janv—1an

JULES BOULENGER,
Rue de Chartres No 109, (au premier,)
A REÇU par les derniers arrivages de France un assortiment de peignes à retaper, buffle, imitation buffle, et imitation écaille, de toutes grandeurs.
Ainsi que cent douzaines peignes impératrices, en écaille fondue, qu'il offre à vendre en gros seulement aux prix les plus limités.
Une caisse velours découpés à dents et unis de tous les numéros, rubans satin broché et gros de Naples, passepoils et demi-passepoils soie de diverses couleurs, [illegible] assortiment de mercerie. 9 nov

Madame Jourdan, ci-devant Madame [illegible].
No 134, rue Ste Anne.
POMMADE POUR LES CHEVEUX.
Mme JOURDAN a l'honneur de prévenir le public qu'elle tient toujours à son établissement No 134, rue Ste Anne, encoignure Dauphine, une Pommade qui nourrit les cheveux et les fait pousser promptement.
Le grand nombre de personnes qui ont été à même de juger de la véracité de Mme Jourdan, par un emploi constant de cette pommade, offre une des meilleures recommandations au public. Cette Pommade est composée seulement de substances végétales et non minérales.
☞ Mme Jourdan est la seule fabricante de cette pommade. 13mars—1an

Bottes, Souliers et Brodequins.
—Actuellement en magasin, un assortiment complet de chaussures fraîches et de saison, convenables au débit de la campagne et de la ville, à vendre par G. W. DUNBAR,
13jv 5, rue des Magasins

Chapeaux—Actuellement en débarquement des navires Atlantic et Creole, de New-York, un assortiment complet de chapeaux en soie, fourrures et laine, ainsi que des chapeaux noirs et fleuris de divers genres et qualités, convenables au débit de la campagne et de la ville, à vendre par G. W. DUNBAR,
13jv 5, rue des Magasins

Chapeaux—Chapeaux.
Chapeaux de soie et de laine de toutes qualités, à vendre par J. M. GOULD & CO,
[illegible] 8, rue des Magasins.

G[illegible]—125 paniers de 6 et 12 bouteilles chacun, en magasin et à vendre par
7 jan A. GARRIERE, 25, Vieille Levée

Changement de domicile.
B. TALAMON a transporté son magasin et son bureau, du No 108 au No 141 rue Royale. [illegible]

TOUJOURS en magasin—Un fort approvisionnement de véritable CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin, à vendre par
Fne DE FUENTES & Co,
5 jan [illegible] 82, Vieille-Levée

[illegible] GRIGGS & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No 15, RUE TCHOUPITOULAS,
Nlle-Orléans.
B. P. Voorhies,
[illegible] Griggs. 1 juillet

CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No [illegible].
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils [illegible] même genre d'affaires que l'ancienne maison [illegible] C. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents [illegible] de C. C. Haut Brion, La Mission, [illegible]

EN débarquement du navire Sarah Bridge, de Bordeaux :
[illegible] vin rouge [illegible],
[illegible] de C C La Mission 1847,
[illegible] de C C La Mission 1846, [illegible]
CAVELIER & MAXENT, [illegible] rue Royale.

[illegible] de récompense. [illegible]